

NUMERO
139

Mensuel
août
2008

ne paraît pas en juillet

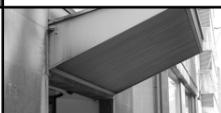
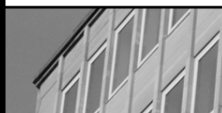
CCE
Conseil Central de l'Economie



Secrétariat
du Conseil Central de l'Economie



AVENUE DE LA
JOYEUSE ENTRÉE
BLIJDE INKOMST
LAAN



LETTRE MENSUELLE SOCIO-ÉCONOMIQUE

- ➔ **ÉNERGIE** - Les prix pétroliers en question
- ➔ **TEXTILE ET HABILLEMENT** - Les effets de la globalisation
- ➔ **CONSTRUCTION** - Nouveau refroidissement conjoncturel

NUMERO

139

➔ août 2008

ÉNERGIE

les prix pétroliers en question 3

TEXTILE ET HABILLEMENT

les effets de la globalisation 11

CONVENTION PREMIER EMPLOI

le rapport des interlocuteurs sociaux 17

MOBILITÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI

l'avis des partenaires sociaux 22

CONSTRUCTION

nouveau refroidissement conjoncturel 24

ACTUALITÉS

conseil central de l'économie 31

autres organes de concertation 34

- > Comité d'accompagnement : Robert Antonissen, Claude Culem, Emmanuel de Bethune, Kris Degroote, Luc Denayer, Tasso Fachantidis, Ton Harding, Paul Henriet, Viviane Van Uytven
- > Rédaction : Kris Degroote, Geoffroy De Smet, Céline Mouffe, Michèle Pans, Stephen Renders
- > Secrétariat de rédaction : Alain Cabaux
- > Traduction : Bernadette Hamende
- > Mise en page : Simonne Loison
- > Impression : José Marquez y Sanchez
- > Site Web : www.ccecrb.fgov.be
- > Éditeur responsable : Ton Harding, Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, 1040 Bruxelles



→ ÉNERGIE

CCE

Conseil Central de l'Economie

Les prix pétroliers en question

3

Le prix du pétrole occupe, depuis de nombreux mois, la Une de l'actualité. Sa hausse quasi ininterrompue depuis 1999¹, l'importance de l'or noir dans notre mix énergétique européen et partant, pour notre qualité de vie, les problèmes de sécurité d'approvisionnement et de la sécurité des infrastructures expliquent largement l'émoi que cela suscite dans le chef des consommateurs, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises. Cette hausse qui les pousse, pour les premiers, à redéfinir leurs standards de consommation, en fonction du pouvoir d'achat dont ils disposent et pour les seconds – en particulier les secteurs liés à l'agriculture, la chimie, l'aviation –, à réajuster à la hausse les prix de leurs biens et services.

Plusieurs facteurs sont mis en avant pour expliquer cette hausse : la croissance de la Chine et de l'Inde, les facteurs climatiques (via la taxe CO₂, via le système ETS et les objectifs définis dans les paquets européens par exemple), la bulle spéculative etc.

Mais qu'en est-il vraiment ? Quelles stratégies les pouvoirs publics et les entreprises peuvent-ils développer face à cette montée des prix ? C'est à l'examen de ces questions qu'était consacrée la table ronde organisée le 20 juin dernier par le SPF Economie et intitulée « Comment expliquer les prix du pétrole² ? »

Depuis cette table ronde, la situation a quelque peu évolué : le prix du baril est descendu en deçà des 120\$, entraînant avec lui la baisse des denrées alimentaires et des matières premières. Mais les questions soulevées par ladite table ronde et les réponses qu'elle a apportées n'en sont pas pour autant devenues obsolètes : elles resteront à l'avant-plan des préoccupations de la politique énergétique mondiale. Analyse.

HAUSSE DURABLE DES PRIX?

N'atteignant que 11\$ en janvier 1999, le prix du baril de brut dépasse, en juin 2008, les 130\$. Le mois d'août 2008 vient toutefois de placer un bémol à cette tendance, en enregistrant une baisse du prix sous les 120\$, et ce, grâce, notamment, nous disent les experts, à l'engagement du cartel de l'OPEP d'augmenter sa production et aux inquiétudes liées au ralentissement de l'économie mondiale. Néanmoins, selon les estimations, cette baisse ne se confirmera pas à long terme et le prix du pétrole pourrait atteindre 200 euros voire 300 euros en 2012.

En tout état de cause, puisque actuellement, le coût marginal de l'extraction d'un baril supplémentaire de pétrole en Arctique, dans les sables bitumeux canadiens ou en eaux profondes serait d'environ 70\$, il est utopiste de penser que le prix du baril pourrait redescendre en deçà de ce prix³. En outre, les pays de l'OPEP hésitent à relever leur plafond de production, soit pour préserver leurs réserves compte tenu de la progression de leur propre consommation, soit pour valoriser leurs ressources.

¹ De manière plus forte que les autres biens de consommation.

² Table ronde animée par Paul D'Hoore, journaliste financier. Le panel était composé des participants suivants : Gaëtan van de Werve (secrétaire général de la Fédération pétrolière belge) ; Luc Coene (vice-gouverneur de la Banque nationale de Belgique) ; Didier Houssin (directeur Office of Oil Markets and Emergency Preparedness à l'Agence internationale de l'Énergie) ; Eric Chaney (Economiste en chef – Europe – chez Morgan Stanley) ; Roland Kobia (membre du Cabinet de Monsieur Piebalgs, Commissaire européen à l'Énergie) et Johan Albrecht, Professeur et économiste de l'Énergie à l'université de Gent). Le secrétariat du CCE a assisté à ce débat.

³ Source : Alternatives économiques, numéro 271 (Juillet-Août 2008).

Autre élément important dans cette analyse, l'année 2007 revêt une importance particulière car depuis lors, on assiste à une offre de pétrole qui est inférieure à la demande, laquelle ne cesse de croître de manière très importante.

La consommation mondiale du pétrole ne semble pourtant pas sensible à cette hausse des prix : elle n'a pas été revue à la baisse. En effet, les économies émergentes connaissent une croissance accélérée qui demande une grande quantité d'or noir et elles subventionnent très fort le pétrole - c'était notamment le cas de la Chine jusqu'en juin 2008 où le litre d'essence coûtait 0,60 euro - ne répercutant pas la hausse des prix aux consommateurs. Ceux-ci ne sont donc pas incités à réduire leur consommation. Le signal de la hausse des prix (cf. infra) n'est pour le moment pas non plus répercuté aux consommateurs des pays du Moyen-Orient. Néanmoins, la déclaration de la Chine ce 20 juin quant à sa décision de réduire les subsides accordés sur le pétrole permet de penser que l'appel relatif aux économies d'énergie sera peut-être lancé à l'avenir. En Europe, la dépréciation du dollar par rapport à l'euro a amorti sensiblement les hausses du prix du baril.

FONDAMENTAUX VERSUS SPÉCULATION

La hausse tendancielle est-elle due aux fondamentaux ou à la spéculation ?

Lorsqu'on parle des fondamentaux, on évoque en particulier les mécanismes d'équilibre entre l'offre et la demande. Actuellement, en raison de la demande croissante de la Chine et des autres pays émergents, l'« équilibre » entre l'offre et la demande s'en trouve modifié: la première n'augmente pas suffisamment pour répondre à la forte augmentation de la seconde et le prix augmente en conséquence.

L'Agence internationale de l'Energie (AIE) fait remarquer que la tendance haussière n'est pas un phénomène nouveau, mais qu'elle est continue depuis 2003-2004. A court terme, l'Agence prévoit un ralentissement de cette tendance – même si la hausse restera toujours très forte. En effet, d'une part, la demande américaine de pétrole est moins forte que prévu en raison de la perte de croissance économique, mais d'autre part, la croissance des pays du Moyen Orient viendra contrebalancer ce relâchement par la hausse de leur parc automobile et de leurs investissements dans la pétrochimie – deux éléments qui accroîtront la consommation de pétrole.

L'offre des pays non membres de l'OPEP a diminué en raison des problèmes d'accès aux réserves et de l'inflation des coûts des investissements qui ont doublé en quatre ans⁴. Les réserves les plus anciennes arrivent, de manière naturelle, à épuisement, ce qui oblige ces pays à retrouver de nouveaux gisements. De nouveaux ont été récemment mis à jour au Canada, au Brésil et en zone caspienne, mais leur exploitation ne s'annonce pas aisée.

Par ailleurs, en Europe, il y a un véritable déséquilibre entre l'offre – production européenne - et la demande interne de diesel. Le raffinage européen, centré sur l'essence, est principalement exportateur, alors que l'Europe doit importer massivement du diesel, en raison de l'augmentation de sa demande de transport car elle a largement favorisé les achats de voitures diesel.

⁴ En raison justement de la difficulté d'accéder aux réserves et de la hausse du prix des matières premières utilisées pour lesdits investissements.

Selon un scénario « business as usual », la demande de pétrole dans les pays OCDE devrait diminuer de 10% à l'horizon 2030, tandis que la demande des pays non OCDE devrait s'accroître de 67%, dont 42% causés par la Chine et l'Inde⁵.

On le voit, la tension sur le marché est palpable entre l'offre et la demande. Et, selon l'AIE, cette friction devrait se maintenir. Elle ne prévoit donc pas de baisse de prix à moyen terme.

PROBLÈMES GÉOPOLITIQUES ET RÉSERVES

Mais la hausse des prix peut également s'expliquer, en partie, par les problèmes géopolitiques qui se posent dans les pays producteurs. On connaît les problèmes liés au conflit en Irak, à la menace de frappe militaire que les Etats-Unis ont fait peser sur l'Iran. Par ailleurs, en juin 2008, le Nigeria a vécu une attaque d'un gisement off-shore et, la capacité des stocks disponibles étant limitée, une interruption de la production, ne fût-ce qu'une journée, influence grandement et de façon quasi immédiate le prix sur le marché. Les tensions politiques du Venezuela ne sont pas non plus les plus propices pour rassurer les marchés qui anticipent toutes ces difficultés.

Selon le SPF Economie, on estime à 40 ans la durée pendant laquelle l'humanité disposera de pétrole selon son schéma de consommation actuelle ; 36 ans si la Chine adopte le patron de consommation des USA et 33 ans si, en plus, l'Inde imite la consommation de ces deux pays et ce, même si la consommation européenne diminue.

En outre, deux tiers des réserves sont aux mains des compagnies nationales, sur lesquelles les marchés internationaux n'ont donc aucune prise. A cela s'ajoutent les sous-investissements en matière de prospection, de raffinage et d'infrastructures.

D'autres réserves sont connues mais moins facilement exploitables. Par exemple, au Canada, l'extraction de pétrole des sables bitumineux pose d'énormes problèmes environnementaux et se révèle beaucoup plus chère car moins aisée.

Selon Monsieur Johan Albrecht, Professeur et économiste de l'Energie à L'université de Gent, les réserves de l'Iran et de l'Irak, par exemple, ne sont pas connues. Le Moyen-Orient a donc un avantage stratégique sur l'Occident. L'Arabie Saoudite, par exemple, dispose d'une très grande partie des réserves dont les estimations, nous rappelle la fédération pétrolière, sont basées sur la seule déclaration que ce pays en fait. Ce dernier peut donc avoir une estimation de son influence sur le prix du pétrole.

L'AIE récuse toutefois l'argument selon lequel le prix du pétrole serait artificiellement élevé suite à une hausse de la quantité stockée, soustraite à la vente, qui engendrerait une hausse des prix. Selon l'Agence, les stocks sont en dessous de leur reconstitution habituelle. Les capacités pétrolières des pays de l'OPEP sont situées principalement en Arabie saoudite et dans les Emirats arabes, mais leur capacité serait presque maximale, ce qui leur laisse peu de marge de manœuvre, étant

⁵ Source : SPF Economie.

Les prix pétroliers en question

donné, en outre, la baisse de la qualité du brut. De plus, selon la Banque nationale, l'Arabie saoudite a beaucoup investi dans l'économie occidentale et n'a donc pas intérêt à ce que la récession s'y déclenche. En outre, selon Chaney, la destruction de la demande en pétrole va beaucoup trop vite pour le propre intérêt des pays de l'OPEP qui ne vont donc pas couper leur production si le prix du pétrole chute. Le week-end du 22 juin à Djeddah, les pays de l'OPEP se sont d'ailleurs engagés à augmenter leur offre de pétrole.

PEAK OIL ?

La question qui fait couler beaucoup d'encre également est la question du pic du pétrole. Est-on arrivé à l'acmé de la production pétrolière ? Quand celle-ci va-t-elle décroître ? Selon l'AIE, nous n'y sommes pas encore et le spectre du pic n'explique pas la pression à la hausse sur les prix.

Selon la Fédération pétrolière belge, il n'y a pas de problème de ressources pour le moment, mais d'accès à ces dernières, en raison, d'une part, de la non utilisation ad hoc des technologies qui devraient être mobilisées pour se faire et d'autre part, de la protection nationaliste qui garde de contrôle des ressources dans certains pays comme l'Iran, l'Arabie Saoudite ou le Venezuela. Certaines réserves s'en trouvent perdues à jamais, faute d'une exploitation optimale des puits.

Mais, dans une politique de long terme, la question de la date du pic du pétrole se révèle moins pertinente. En effet, celui-ci va se produire dans les prochaines décennies voire dans les prochaines années et il faut d'ores et déjà assurer l'avenir après le pétrole.

PRIME DE RISQUE

Parmi les composantes du prix du pétrole, on oublie souvent de mentionner la prime de risque qui y est associée. Elle est actuellement fortement influencée par la situation géopolitique mondiale. Cette année est assez particulière en la matière. En effet, l'annonce d'une frappe militaire éventuelle sur l'Iran avant les élections américaines a fait monter les prix du pétrole de manière importante. Si cela se confirme, la production pétrolière baissera et le prix augmentera ; par contre si cela ne se fait pas, le risque associé à ce facteur disparaît et peut donc faire baisser le prix. Le calcul de risque reste bien entendu une probabilité subjective, mais cette prime se différencie de la spéculation en ce sens qu'elle est aussi un « fondamental » et est inhérente aux incertitudes qui pèsent sur le marché « physique » du pétrole, aux risques encourus par les producteurs – difficultés de travailler dans telle ou telle région, frais liés à l'augmentation de la sécurité des travailleurs etc. - ou les distributeurs du pétrole physique. La spéculation naît du principe qu'on achète des actifs aujourd'hui parce qu'on pense les revendre à une valeur plus élevée demain, sans égard à l'utilité propre du produit acheté, mais bien à sa valeur purement financière.

VERS UNE BAISSÉ DE LA CONSOMMATION

Selon Monsieur Eric Chaney (Morgan Stanley), depuis 2005, on a surestimé la croissance de la demande. Le signal des prix (voir ci-après) fonctionne car il a une influence sur la demande qui est donc moins forte que prévue. L'OPEP a des prévisions trop faibles quant à son offre. On est donc passé d'un choc de la demande à un choc de l'offre. Les pays de l'OCDE vont, selon lui, se

« décarboniser » de manière plus rapide que ne l'avaient prévu les experts comme Nicholas Stern car la taxe carbone est une réalité et constitue un signal prix puissant⁶. Néanmoins, comme le souligne l'AIE, la demande augmente surtout dans les pays hors OCDE.

Pour la BNB également, la demande subit un ralentissement. La hausse du prix du pétrole entraîne en particulier une hausse des coûts du transport. Or l'économie occidentale était basée sur des coûts de transport extrêmement bas. La Chine va être plus vite touchée par cet état de fait que d'autres pays : il va devenir prohibitif de produire de la marchandise en Chine puis de la transporter jusqu'en Europe. Pour donner un ordre de grandeur, pour un prix de pétrole de 20\$ le baril, un container Shanghai-USA revient à 3000\$; à un prix de 200\$ le baril, ce même container revient à 15000\$... L'impact du prix du transport est, on le voit, énorme.

L'économie réagit donc beaucoup plus vite, selon ces experts, au prix qu'on ne le pense, c'est-à-dire que l'élasticité de la demande est bien plus élevée qu'on ne le pense.

Par ailleurs, les experts autour de la table s'accordent pour dire que le cours du dollar n'a pas d'impact à long terme sur le prix du pétrole pour les Européens. Le taux d'intérêt américain, très bas, compense largement l'Euro fort. En cas de parité euro-dollar, le prix du pétrole n'augmenterait que de manière marginale en Belgique.

ET LA SPÉCULATION DANS TOUT ÇA ?

Malgré tous les facteurs avancés jusqu'à présent, la question de l'impact de la spéculation sur le prix du pétrole reste posée. Selon Monsieur Chaney, la spéculation joue dans les deux sens, aussi bien pour une anticipation du prix à la hausse qu'à la baisse. Si elle ajoute, il est vrai, quelques dollars au prix du baril, son impact est néanmoins limité. Le pétrole « physique » entre dans les stratégies d'investissement à très long terme (fonds de pension etc..). Depuis deux ans, l'idée émerge que l'or et le pétrole sont de bonnes couvertures pour se protéger de l'inflation, en particulier après la crise des subprimes qui a amené à une réallocation d'actifs financiers. Les fonds spéculatifs qui se tournent massivement vers les matières premières influencent forcément le prix du brut. Ceci entraîne évidemment un mouvement circulaire car l'augmentation du nombre d'acheteurs est une composante de la hausse des prix. Une bulle spéculative peut donc se créer. Il n'empêche que cette influence reste également limitée, car en cas de récession mondiale, l'Arabie saoudite – aux mains de laquelle est une grande partie du marché pétrolier – baissera sa production afin de maintenir le prix du baril. Par conséquent, selon l'expert de la Morgan Stanley, la part spéculative est infinitésimale dans le prix du pétrole.

Selon l'AIE, la spéculation est certes présente, mais son action est loin d'être négative : cela peut entraîner une prise de conscience de diminuer la demande.

La fédération pétrolière acquiesce, en soulignant que c'est l'équilibre entre l'offre et la demande qui importe, comme nous l'avons vu plus haut. Il faut donc, avant tout, investir dans les énergies alternatives et dans le gaz (dont nous pourrions encore disposer durant trente à quarante ans) et développer des technologies qui permettent à la Chine et l'Inde de consommer moins, tout en atteignant nos standards de confort. Il convient également que les Etats-Unis augmentent l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.

⁶ La taxe carbone, en outre, vise à internaliser les coûts externes liés au cycle de vie du pétrole.

Les prix pétroliers en question

En résumé, la spéculation ne crée pas les tendances mais les exacerbe : la spéculation mène à une incorporation, dans le prix actuel, des attentes et de l'information concernant l'offre et la demande futures. La spéculation fait donc avancer le prix vers son équilibre estimé. Elle ne mène donc pas forcément à un prix « trop élevé » ou exorbitant.

SIGNAL PRIX

Selon la fédération pétrolière belge, les prix élevés constituent un excellent signal qu'il faut agir rapidement, même si cela peut, à court terme, perturber la société. « High oil prices cure high prices ». Il est à noter qu'elle se défend de bénéficier de cette hausse de prix : d'une part, les coûts augmentent, ce qui fait diminuer les volumes et d'autre part, les investissements deviennent plus coûteux en raison des risques géopolitiques et physiques accrus et en raison de l'augmentation du prix de l'acier, une des matières premières indispensables pour le développement des activités pétrolières.

Selon Chaney, au niveau macroéconomique, il faut que la hausse des prix soit répercutée sur le consommateur et que la banque centrale limite l'impact agrégé. Le consommateur par ailleurs peut se protéger contre l'inflation par un système de « hedge funds ».

La fédération pétrolière soutient le principe que le prix est un signal important pour changer les comportements, mais qu'une attention particulière doit accompagner les plus démunis. La hausse des prix dégage, pour l'Etat, des plus-values sur la TVA qu'il serait intéressant d'investir dans ce genre de mesures.

Le « signal prix » est également crucial pour les investissements, indispensables dans ce secteur. En effet, en 1998 le prix du baril était de moins de 10\$, ce qui n'a pas poussé les investissements dans les énergies alternatives et explique la situation de sous-investissement à laquelle le secteur est actuellement confronté.

Le signal prix est important pour que les citoyens et les entreprises soient conscients qu'il faut économiser l'énergie.

Qui profite de la hausse des prix pétroliers ? La hausse du prix du pétrole se traduit par une perte de PIB pour un pays importateur de pétrole, au profit – même si cela n'est jamais avoué et si les avis divergent à ce sujet - des compagnies pétrolières et des pays exportateurs⁷. Or, pour un prix du pétrole identique, une taxe carbone de même niveau que la hausse des prix enregistrée aurait pu être allouée à des efforts publics à l'intérieur du pays. Il y a une forte pression de toutes parts sur les politiques afin qu'ils baissent les taxes sur le pétrole (taxes qui représentent environ la moitié du chiffre d'affaires réalisé avec les produits pétroliers). Mais le signal prix joue un rôle dans « le sevrage progressif de nos économies vis-à-vis du pétrole⁸ » afin de transiter vers des modes de production et de consommation plus durables. Néanmoins, la hausse des recettes issues de la TVA profite également d'une certaine manière aux pays consommateurs qui pourraient les allouer pour atténuer l'impact de la hausse des prix auprès des plus défavorisés. Ces derniers étant les plus

⁷ Même si les premières sont confrontées avec des coûts en hausse et si les deuxièmes ont de plus en plus investi cet argent dans les économies occidentales.

⁸ Alternatives économiques, numéro 271 (Juillet-Août 2008).

touchés par ce phénomène, il peut donc être opportun de limiter cet impact via la fiscalité. Par contre, une baisse des accises serait moins avisée, car cela bénéficierait à tout un chacun et donc également à ceux qui n'en ont pas viscéralement besoin.

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE

S'il est impossible de la planifier avec précision, il semble que la fin du pétrole soit inévitable. Il faut donc se tourner vers de nouvelles sources d'énergie – mais la recherche et le développement sont encore nécessaires – et surtout vers les économies d'énergie, dont le potentiel est énorme. Comment organiser cette transition au niveau politique ?

Les avis sur les hausses des prix pétroliers sont, on l'a vu, très partagés. Il peut même être déconseillé de faire des prédictions sur le sujet, car elles pourraient alors avoir une influence considérable sur le marché. Deux choses sont néanmoins certaines : les prix ont beaucoup augmenté et il faudra qu'on se fasse à l'idée que l'ère du pétrole bon marché est révolue. Bien sûr, le pétrole arrivera à épuisement un jour, mais grâce aux efforts de Recherche et Développement, on peut tirer le meilleur parti des réserves qui restent. Des opportunités s'ouvrent donc également dans ce domaine, notamment en combinant deux technologies qui peuvent s'avérer complémentaires comme le stockage de CO₂ dans les lieux de réserves géologiques de pétrole et l'extraction de pétrole facilitée par la pression qu'exerce le CO₂ sur le pétrole. Aux Etats-Unis, les économies potentielles sont énormes dans le transport : la marge actuelle est de près de 60% !

Par ailleurs, il est nécessaire, selon le représentant de l'AIE, de prévoir la période après le pétrole, comme le fait la Norvège qui vend le pétrole plus cher qu'en Belgique, afin d'allouer une partie des recettes à un fonds pour l'après pétrole. En outre, en raison des enjeux climatiques et de la sécurité énergétique, il est impératif de se tourner davantage vers les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Un prix de pétrole élevé est indispensable pour ce faire, quitte à opter pour des politiques de compensation pour les catégories moins favorisées.

Il est donc crucial que pouvoirs publics et entreprises investissent dans la recherche et le développement d'alternatives durables.

La question se pose donc aussi et avant tout de savoir vers quelle société on souhaite évoluer. L'augmentation de la demande peut être freinée.

Cette situation ouvre la nécessité d'une réflexion axée sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, la diminution de la demande d'énergie, la recherche d'énergies alternatives, le soutien à la recherche, au développement et à l'innovation.

La marge de manœuvre se situe donc dans ce qu'on peut appeler le « gaspillage⁹ ». Il faut donc miser sur les économies d'énergie et l'augmentation de l'efficacité énergétique.

Cela, accompagné d'une réduction des subsides octroyés par les pays émergents – qui entraînent jusqu'à présent une réaction tardive de la consommation face au prix du baril –, pourra permettre de diminuer la demande.

⁹ Au sens de consommation qui pourrait être évitée sans perte de confort.

QUELLES POLITIQUES ?

Selon Monsieur Kobia, du cabinet du Commissaire européen en charge de l'énergie Piebalgs, il faut agir sur les plans interne et externe. En ce qui concerne les mesures internes à l'Europe, étant donné que la tendance haussière du prix du pétrole existe depuis plusieurs années, la Commission européenne a, de manière proactive, mis en place les bases d'une « révolution industrielle », notamment via son « paquet Energie-Climat ». Quant au plan d'action externe, la Commission a décidé d'accroître la qualité de son dialogue avec les pays producteurs et les pays consommateurs en dehors de l'Union européenne, afin de tenter d'exporter les politiques climatiques et énergétiques que l'Union s'impose à elle-même et de procéder à un échange fructueux de bonnes pratiques. La Chine s'est montrée sensible à cet argument et s'est dit prête à consentir un effort industriel pour diminuer sa demande en énergie. Quant à la Russie, partenaire très important de l'Europe pour son approvisionnement en pétrole et en gaz, elle fait preuve d'un piètre résultat en matière d'efficacité énergétique. L'Europe, par un dialogue régulier et structuré, souhaite amener ce pays à améliorer cette situation.

La Commission européenne souhaite par ailleurs harmoniser la fiscalité des carburants. Actuellement, le coût de production du diesel est plus élevé que celui de l'essence, mais la fiscalité renverse la vapeur et le diesel est pour le moment encore moins cher que l'essence. Il faut donc, selon elle, revoir la fiscalité. Les voitures à essence avec une meilleure efficacité énergétique se retrouveront alors davantage sur le marché.

En matière d'énergies alternatives, les biocarburants restent fort contestés. Selon le professeur Albrecht, ils ne constituent pas encore une alternative aux carburants fossiles. En effet, le coût de production est élevé et les biocarburants de première génération sont encore trop intensifs en énergie. Les biocarburants de seconde génération (produits à partir de la biomasse) ne seront disponibles qu'en 2010-2012. Selon lui, la seule alternative actuelle au pétrole sont les centrales nucléaires ou au gaz.

L'AIE confirme que, même si la production actuelle de biocarburant est assez élevée (deux millions de barils par jour), sa marge d'augmentation est assez limitée. En outre, les Etats-Unis ont axé leur activité de raffinage sur l'essence - qui peut être adaptée pour le biocarburant éthanol mais non pour le substitut biocarburant au diesel, le biodiesel -, ce qui ne permettra donc pas à l'Europe de s'approvisionner davantage en biodiesel.

La fédération pétrolière relève une autre difficulté inhérente aux biocarburants, qui est liée au fait qu'il est difficile de placer du biocarburant dans les stocks stratégiques car la présence de bactéries et d'eau peut altérer leur stabilité. Par ailleurs, elle insiste pour que l'analyse du bilan carbone du biocarburant soit opérée de manière minutieuse avant de consentir à des subsides pour ce carburant. En outre, l'arrivée des biocarburants de deuxième génération ne réjouit pas les producteurs de panneaux à base de cellulose qui vont voir flamber le prix de leur matière première. La priorité se situe avant tout, selon elle, dans le remplacement des centrales au charbon par des centrales à la biomasse qui offrent un meilleur bilan carbone.



De tous les secteurs industriels belges, le secteur du textile et de l'habillement est probablement celui qui a été le plus durement touché par les effets de la mondialisation. Les importations hors UE de textiles et de vêtements ne cessent d'augmenter depuis 40 ans et l'emploi dans le secteur a fortement chuté au cours de la même période. La part des employés dans l'emploi subsistant s'accroît considérablement, ce qui indique entre autres que les processus de production les plus intensifs en main-d'œuvre ont été délocalisés à l'étranger. La mondialisation et son impact sur le secteur du textile et de l'habillement constituent dès lors des sujets régulièrement abordés dans le cadre des réunions de la commission consultative spéciale du Textile et de l'Habillement.

Messieurs Benoit Boussemart et Alain Roncin, deux chercheurs français, ont consacré une bonne partie de leur carrière à l'étude des relations entre la mondialisation et le secteur du textile et de l'habillement. Monsieur Boussemart est Maître de conférences à l'Université de Paris X-Nanterre. Monsieur Roncin est chercheur au CNRS¹. Ils ont publié en 2007 une étude dans laquelle ils décrivaient comment la mondialisation avait engendré au cours des dernières décennies une transformation de l'industrie européenne du textile et de l'habillement². Cette étude a mis clairement en lumière un certain nombre de pratiques qui préoccupent depuis longtemps les partenaires sociaux du secteur. Elle souligne par exemple l'influence perturbatrice de l'économie chinoise et du secteur de la distribution sur les rapports de concurrence dans le secteur du textile et de l'habillement. Sur invitation du secrétariat du CCE, Monsieur Boussemart est venu présenter l'étude lors de la réunion de la CCS du Textile et de l'Habillement du 26 juin dernier. Selon les personnes présentes, les constats dressés par le rapport concordent dans une large mesure avec les expériences vécues par les entreprises du textile et de l'habillement. Voici un résumé des principales conclusions de l'étude.

UN PROCESSUS GRADUEL

Messieurs Boussemart et Roncin constatent que l'internationalisation du secteur du textile s'est déroulée en plusieurs phases. Engagée dans les années 60, la phase de contrôle défensif du commerce international du textile et de l'habillement a fait place à partir des années 80 à une libéralisation organisée progressive du commerce mondial pour en arriver aujourd'hui à un marché presque totalement dérégulé.

Au cours de la première phase, entre 1960 et la fin des années 70, les pays industrialisés étaient les principaux acteurs du commerce international du textile et de l'habillement. L'Arrangement multifibres imposait des restrictions considérables aux importations de produits textiles et de vêtements en provenance de pays en développement. Les fabricants européens parvenaient dans le même temps à maintenir une grande partie de leur compétitivité à travers l'innovation de leurs produits et de leurs processus. Le net recul de l'emploi enregistré dans le secteur s'expliquait essentiellement par la modernisation de l'industrie et non par la hausse des importations provenant des pays en développement. Les pays à bas salaires misaient principalement sur les processus de production les plus intensifs en main-d'œuvre, à savoir la confection, et leur part dans le commerce de produits textiles et de vêtements demeurait très limitée. La Chine était encore à l'époque une économie communiste fermée et par conséquent très peu impliquée dans le commerce international.

¹ Centre National de la Recherche Scientifique.

² Cette étude, « La mondialisation contre la concurrence dans le textile et l'habillement », est parue dans la « Revue de l'OFCE » d'octobre 2007.

A partir des années 80, les fabricants occidentaux ont commencé à prendre conscience du caractère inévitable, à terme, de la libéralisation du commerce de vêtements et de textiles. Après l'expiration de l'Arrangement multifibres en 1995, la libéralisation du commerce s'est poursuivie dans le cadre de l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements³, qui prévoyait la libéralisation complète du commerce pour 2005. Cette deuxième phase de l'internationalisation, qui s'est étalée de 1980 à 2005, a donc consisté en une internationalisation organisée et graduelle du secteur du textile et de l'habillement dont l'objectif était de donner le temps aux producteurs occidentaux de s'adapter à la concurrence mondiale.

En Europe, les producteurs d'articles textiles et de vêtements n'ont eu de cesse, durant cette deuxième phase de libéralisation, de se spécialiser et d'orienter leur production vers les segments dans lesquels ils étaient les plus compétitifs. Il s'agissait essentiellement de la fabrication de produits de qualité à grande valeur ajoutée. Le fractionnement des processus de production a constitué le deuxième volet de la stratégie d'adaptation à la libéralisation du commerce. Les producteurs occidentaux ont multiplié les délocalisations de leurs processus de production, qui étaient réalisables à moindre coût dans d'autres pays. Cette tendance s'est traduite, entre autres, par une forte hausse des exportations vers l'UE de textiles et de vêtements fabriqués en Turquie et en Tunisie. Boussemart et Roncin font remarquer que cette stratégie de valorisation adoptée par les producteurs occidentaux en misant sur les produits et les processus de production les plus qualitatifs et complexes ne leur a procuré aucun avantage compétitif durable. En effet, les producteurs de textiles et de vêtements des pays à bas salaires ont progressivement assimilé les stratégies et les techniques de production des fabricants des pays industrialisés. Comme nous le verrons plus loin, cette stratégie de délocalisation a aussi largement bénéficié au secteur européen de la distribution qui, de plus en plus souvent, s'est directement tourné vers les fournisseurs étrangers pour s'approvisionner en articles textiles et en vêtements.

LE RÔLE DE LA CHINE

Durant la phase de libéralisation contrôlée, l'évolution la plus disruptive a sans aucun doute été l'accès de la Chine au marché mondial. La fin de la guerre froide et l'adhésion de la Chine à l'OMC ont donné une impulsion considérable aux importations européennes de textiles et de vêtements en provenance de Chine. Entre 1980 et 2003, les importations de textile chinois vers l'UE⁴ sont passées de 252 millions d'euros à 2 425 millions d'euros. Pendant la même période, les importations de vêtements se sont accrues de 98 millions d'euros à 10 807 millions d'euros. L'essor de la Chine a entraîné une baisse des importations de textiles et de vêtements en provenance des nouveaux pays industrialisés, tels que la Corée du Sud.

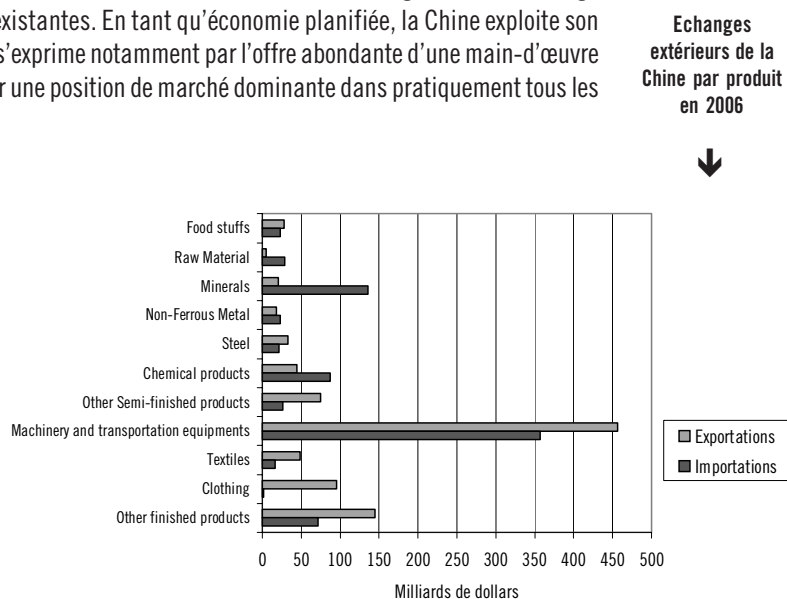
La troisième et actuelle phase de la mondialisation dans le secteur du textile et de l'habillement se caractérise par le manque de réglementation. Boussemart qualifie dès lors cette période d'internationalisation dérégulée. Il existe bien des règles sur papier, par exemple la protection internationale des droits de propriété intellectuelle, mais elles ne semblent avoir aucun effet contraignant dans la pratique. Les quotas d'importation de 10 catégories de produits textiles et vêtements chinois ont été prolongés temporairement en 2005, mais cette décision n'a pas freiné la

³ Agreement on Textiles and Clothing

⁴ Les données de 1980 concernent l'UE à 10 Etats membres et celles de 2003 l'UE-15.

hausse des importations européennes. La Chine profite pleinement des lacunes réglementaires du commerce international du textile et de l'habillement et de l'absence d'un organe efficace chargé de veiller au respect des règles existantes. En tant qu'économie planifiée, la Chine exploite son avantage compétitif absolu, qui s'exprime notamment par l'offre abondante d'une main-d'œuvre qualifiée à bas prix, pour acquérir une position de marché dominante dans pratiquement tous les secteurs industriels.

Comme l'indique le graphique ci-contre, si la balance commerciale de la Chine est déficitaire en termes de matières premières, elle est excédentaire dans tous les secteurs industriels, à l'exception de la chimie. Selon Boussemart et Roncin, ce constat démontre que l'on ne peut parler dans ce cadre d'un fonctionnement normal du marché en vertu duquel le commerce entre deux pays repose sur l'exploitation des avantages comparatifs.



L'accession de la Chine au commerce mondial n'a donc apporté aucun des avantages réciproques qu'induit normalement le commerce entre des marchés libres, les différents pays se spécialisant et exportant les produits qu'ils conçoivent de la manière la plus compétitive. Le surplus constant de la balance commerciale de la Chine reflète une politique monétaire et industrielle par laquelle les autorités chinoises stimulent les exportations sans laisser de place à une hausse des importations. A terme, le fonctionnement du marché devrait assurer un meilleur équilibre de la balance commerciale. La question est cependant de savoir combien de temps les autorités chinoises pourront maintenir les prix à l'exportation à un bas niveau.

Il en résulte que de nombreux secteurs industriels de l'UE subissent actuellement la pression des importations chinoises, d'où un recul considérable de l'emploi et du savoir-faire. La perte de capacité de production s'accompagne en outre d'un accroissement de la dépendance de l'Occident à l'égard des importations extérieures. La domination de la Chine sur le commerce mondial de produits textiles et de vêtements pèse non seulement sur les économies développées, mais aussi sur les pays en développement. Leur part de marché diminue à mesure que les producteurs de ces pays sont de moins en moins compétitifs vis-à-vis de leurs concurrents chinois.

CONCENTRATION DU SECTEUR EUROPÉEN DE LA DISTRIBUTION

Le secteur européen de la distribution joue un rôle double dans l'internationalisation du marché du textile et de l'habillement. Comme nous l'avons déjà dit, la délocalisation croissante de la production de textiles et de vêtements vers les pays à bas salaires, observée durant la deuxième phase de

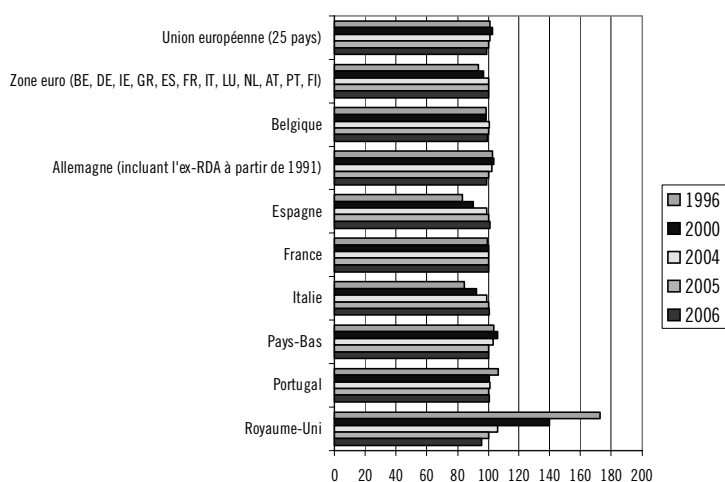
Aperçu des principaux distributeurs de textile et d'habillement au monde



l'internationalisation, a donné l'occasion aux distributeurs européens d'acheter eux-mêmes ces produits auprès des fournisseurs étrangers. Cela a également permis aux distributeurs de textiles et de vêtements d'accroître toujours plus leur contrôle sur la production. Cette tendance s'est intensifiée le plus nettement dans le secteur de l'habillement. Nous constatons par exemple que des grands distributeurs de vêtements comme Inditex (Zara) déterminent aujourd'hui eux-mêmes l'ensemble de la production. En important directement les articles textiles et les vêtements depuis l'étranger, et en particulier depuis la Chine, les distributeurs de vêtements favorisent l'accès des producteurs étrangers au marché européen. Le secteur de la distribution joue donc le rôle de catalyseur pour l'importation de textiles et de vêtements en provenance des pays à bas salaires, et principalement de Chine.

Groupes Données consolidées	Chiffre d'affaires en millions de ...								Fonds propres		Résultat net		
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	1999	2007	Cumul	% FP
Kohl's USA M\$	4.557	6.152	7.489	9.120	10.282	11.701	13.402	15.544	16.474	1.686	6.102	6.011	16,2
Gap USA M\$	11.635	13.673	13.848	14.455	15.854	16.267	16.023	15.943	15.763	2.233	4.274	7.377	20,3
Inditex Zara Espagne M€	2.035	2.615	3.250	3.974	4.599	5.569	6.741	8.196	9.435	907	4.217	5.429	26,5
H&M Suède M€	3.168	3.607	4.297	4.972	5.289	5.887	6.603	7.395	8.476	1.169	3.472	6.818	33,8
Esprit Hong-Kong M HK\$	7.277	8.109	9.219	12.381	16.357	20.632	23.349	29.640		1.724	12.081	17.406	38,8

Indice annuel moyen des prix à la consommation des vêtements (2005=100)



Source : Eurostat

Le secteur de la distribution empêche en outre les consommateurs européens de profiter des prix inférieurs des produits textiles et des vêtements chinois. Nous observons depuis quelques années une forte hausse de la concentration du secteur européen de la distribution, qui prend aujourd'hui la forme d'un oligopole. Les coûts liés au développement de réseaux internationaux, l'importance des marques, l'évolution rapide des tendances de la mode et la présence dominante des grands distributeurs dans les principales rues commerçantes constituent des écueils majeurs pour les concurrents potentiels. La taille moyenne des magasins de vêtements a également augmenté au cours de ces dernières années (cf. la Lettre mensuelle de mai 2008). Ce faisant, les distributeurs

européens ont réussi à s'approprier une grande partie des bénéfices du commerce international. Nous observons par conséquent un accroissement considérable des chiffres d'affaires et des marges bénéficiaires des distributeurs européens durant ces dernières années. Les données figurant dans le tableau ci-dessus ne laissent planer aucun doute à ce sujet : la concentration dans le secteur de la distribution de vêtements est en nette hausse et les marges de vente sont largement supérieures à la moyenne de l'industrie.

Il n'y a qu'au Royaume-Uni, où règne depuis des années une concurrence féroce entre les grands distributeurs, que la croissance exponentielle des importations de vêtements bon marché en provenance de Chine a entraîné une baisse du prix des vêtements chez les détaillants. Dans presque tous les autres pays de l'UE, les revenus engendrés par la baisse des prix des vêtements⁵ a profité au secteur de la distribution. Or, Boussemart et Roncin constatent que la Chine est en train de développer les capacités qui lui permettront à terme de distribuer elle-même des produits textiles et des vêtements en Europe. En témoignent par exemple la présence accrue en Europe de chaînes de vêtements chinoises comme Esprit (Hong Kong) et le contrôle grandissant de la Chine sur certains réseaux logistiques européens. Ainsi, les ports européens abritent par exemple un nombre croissant de sociétés de conteneurs chinoises.

QUE FONT LES AUTORITÉS DE L'UNION ?

Le constat selon lequel la Chine a un impact de plus en plus grand sur l'économie européenne ne signifie pas que les autorités européennes ne sont plus en mesure de gouverner l'économie. Comme le montre l'exemple des Etats-Unis, il est tout à fait possible de gérer les flux commerciaux et de se défendre contre la croissance des importations en provenance de Chine. A la différence des Etats-Unis, l'UE ne réagit cependant pas avec la fermeté nécessaire face aux développements associés à la mondialisation. En raison de leur fragmentation interne, l'UE et ses institutions ne s'expriment pas d'une voix commune. Benoit Boussemart ne s'y trompe pas : « l'UE a des intérêts communs, mais aucune stratégie ». Il fustige en d'autres termes l'absence d'une politique européenne univoque. Tant dans le domaine industriel que sur le plan social ou financier, les autorités européennes ne poursuivent aucune stratégie explicite. Dès lors, il importe à présent que l'UE précise les intérêts qu'elle souhaite défendre et qu'elle élabore une stratégie pour y parvenir. Parmi les enjeux majeurs figurent par exemple la préservation de l'emploi et du savoir-faire dans les secteurs massivement exposés à la concurrence de la Chine, la redistribution au consommateur des profits tirés de l'importation à bas prix, le maintien d'une balance commerciale équilibrée, le contrôle des structures ayant un grand impact social (comme les ports ou les banques), etc.

Boussemart et Roncin concluent que la Chine convertit ses avantages compétitifs absolus en un excédent de balance commerciale dans pratiquement tous les secteurs industriels. Le caractère planifié de l'économie chinoise empêche toute spécialisation à travers laquelle les partenaires commerciaux exporteraient vers la Chine des produits qu'ils fabriquent avec une efficacité relative supérieure. Au lieu de cela, les flux commerciaux internationaux sont déterminés par la politique industrielle et monétaire de la Chine. Le secteur du textile et de l'habillement est le premier à avoir ressenti les effets de la compétitivité dominante de la Chine. Grâce à sa balance commerciale excédentaire dans ce secteur, la Chine a pu acheter les matières premières et les biens d'investissement qui lui ont ensuite permis d'acquérir des parts de marché croissantes dans d'autres secteurs industriels. L'ampleur de l'économie chinoise, son vaste réservoir de main-d'œuvre qualifiée à bas prix, une infrastructure excellente et les investissements énormes de la Chine en R&D donnent en outre à ce pays la possibilité de dégager à terme des avantages compétitifs dans des segments de marché plus sophistiqués, par exemple le textile technique. Le secteur européen de la distribution a stimulé la croissance des importations en provenance de Chine tout en s'appropriant

⁵ Entre 2000 et 2004, le prix moyen des vêtements importés de Chine a baissé de quelque 20 %.

les bénéfiques de ces importations à bas prix. Sur ce plan également, on note cependant une présence accrue des distributeurs chinois. A l'image des Etats-Unis, les autorités européennes ont tout à fait les moyens d'exercer une influence sur ces tendances. Cela exige néanmoins que l'UE précise les intérêts qu'elle souhaite défendre et qu'elle élabore une stratégie en la matière. Ce n'est qu'ainsi que l'UE pourra répondre efficacement à la réalité actuelle.



➔ CONVENTION PREMIER EMPLOI

CCE
Conseil Central de l'Économie

Le rapport des interlocuteurs sociaux

17

Les interlocuteurs sociaux réunis au sein du Conseil central de l'économie et du Conseil national du travail ont approuvé, au cours d'une séance plénière commune qui s'est tenue le 9 juillet 2008, leur « Rapport concernant l'évaluation de l'obligation en matière de premiers emplois ». Ce rapport est une obligation légale découlant de la loi du 24 décembre 1999 qui s'est vue renforcée par l'engagement des interlocuteurs sociaux dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations de 2005. Nous en publions les conclusions ci-après.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

En vertu de l'article 48 de la loi du 24 décembre 1999 en vue de la promotion de l'emploi, les interlocuteurs sociaux interprofessionnels doivent procéder chaque année à une évaluation globale du chapitre relatif à la convention de premier emploi.

Introduit le 1^{er} avril 2000, ce plan a été modifié en profondeur à plusieurs reprises, notamment le 1^{er} janvier 2004, le 1^{er} avril 2006 et le 1^{er} juillet 2006. La dernière évaluation des Conseils date d'avril 2004 et a été réalisée sur la base des données disponibles à l'époque auprès du SPF ETCS.

Le paysage statistique a également subi des modifications considérables. L'introduction de la DmfA par l'ONSS a engendré une nette amélioration des données déclarées au sujet des travailleurs sous convention de premier emploi. Depuis le 1^{er} janvier 2004, le SPF ETCS ne met plus à jour les données relatives au nombre de premiers emplois. Dans un premier temps, les Conseils se limitent donc essentiellement à l'analyse des données fournies par l'ONSS. L'élaboration d'une nouvelle méthodologie a été nécessaire pour cette évaluation et un certain nombre d'indicateurs et de tableaux ont été élaborés dans ce rapport.

Bien que l'insertion durable sur le marché du travail ne soit pas inscrite dans les objectifs de la loi, les partenaires sociaux souhaitent également analyser cet aspect. Ce rapport contient donc une analyse descriptive provisoire sur la base de la première partie de la demande de données de la Banque-Carrefour de sécurité sociale. L'obtention d'une meilleure vision de l'insertion durable requiert une demande de données adaptée et une étude scientifique.

La complexité de la déclaration des conventions de premier emploi auprès de l'ONSS – avec la distinction entre les différents codes d'occupation et de réductions de cotisations possibles sur la déclaration DmfA – n'a pas facilité l'élaboration de statistiques pour les Conseils, plusieurs nouvelles demandes de données ayant été nécessaires afin de délimiter correctement la notion de « travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi » dans cette analyse. Tel qu'indiqué dans le rapport, cette délimitation a été effectuée sur la base des codes d'occupation et des codes de réductions de cotisations, et non pas en fonction de l'âge. Il existe en effet de nombreuses mesures de transition à partir des anciens systèmes en vertu desquelles des jeunes de plus de 26 ans peuvent être engagés dans les liens d'une convention de premier emploi.

ÉVALUATIONS LÉGALES ET PRINCIPALES CONSTATATIONS

Pas plus qu'en 2004, les Conseils ne sont en mesure d'évaluer si les employeurs ont réellement consacré le montant visé à l'article 33 § 2 de la loi du 24 décembre 1999 à la formation de nouveaux travailleurs, et ce par manque d'informations. Ces informations sont uniquement transmises au conseil d'entreprise et aux délégués syndicaux.

Les Conseils ont avant tout examiné dans quelle mesure l'obligation individuelle (« les 3 % ») et l'obligation globale pour l'ensemble du secteur privé (« le 4^e pour cent ») ont été respectées. Ils insistent sur le fait que cette évaluation a été réalisée dans une perspective tout à fait nouvelle et qu'elle diffère largement de l'exercice précédent de 2004.

Dans la législation antérieure au 1^{er} janvier 2004, il était en effet question de « nouveaux travailleurs engagés dans les liens d'une convention de premier emploi » pour l'évaluation des 3 % et du 4^e %, alors que le présent exercice a pris en compte la nouvelle définition, à savoir tous les jeunes jusqu'au trimestre de leur 26^e anniversaire. D'autre part, on observe un durcissement de la mesure en raison de la contraction du public cible potentiel susceptible de bénéficier d'une convention de premier emploi dans de nombreux comités subrégionaux de l'emploi et de la formation (CSEF), la limite d'âge des demandeurs d'emploi ayant été baissée de 30 ans à 26 ans.

En 2003, plus de 95% des entreprises du secteur privé (secteurs non exemptés) satisfaisaient, selon la nouvelle définition, à l'obligation individuelle d'employer au moins 3% de jeunes.¹

Sur la base des chiffres de l'ONSS, les Conseils concluent que l'obligation individuelle a été respectée en 2007 par un peu plus de 91 % des employeurs concernés du secteur privé marchand qui ne relèvent pas d'un secteur dans lequel une dispense sectorielle est d'application. En comparaison avec 2004 - première année d'évaluation par les Conseils en fonction de la nouvelle définition -, ce pourcentage correspond à un recul de 2 points de pourcentage. Ce recul est plus conséquent dans le secteur privé marchand que dans les autres secteurs, l'administration publique, l'éducation, le non-marchand (données de l'ONSS) et les secteurs exempts. Dans les secteurs disposant d'une dispense sur la base d'une CCT pour groupes à risque, les entreprises de plus de 50 travailleurs respectent davantage que la moyenne l'obligation individuelle d'embauche et la baisse enregistrée depuis 2004 y est également moins conséquente.

Les Conseils n'ont pu étudier les raisons des variations qui affectent le respect de l'obligation. Ces raisons peuvent être de nature différente. En outre, il convient de tenir compte lors de l'appréciation des résultats, des changements apportés à la législation et aux paramètres (pour le calcul des pourcentages) comme indiqué ci-dessus.

Les Conseils constatent que l'obligation globale de 4 % pour l'ensemble du secteur privé a été largement respectée. Le secteur privé a été défini en tant que secteur privé marchand (économie globale moins les branches d'activité « L Administration », « M Education » et le secteur non marchand). Il ressort en effet des statistiques de l'ONSS analysées que toutes les entreprises, quel que soit le nombre de travailleurs, occupent ensemble 278 250 jeunes travailleurs (exprimés en équivalents-temps plein) de moins de 26 ans, dont 52 791 ont été déclarés dans le cadre d'une convention de premier emploi. Cela correspond à 22,5 % de l'emploi salarié dans les entreprises d'au moins 50 travailleurs déclarés à l'ONSS.

¹ Comme indiqué dans le texte, quelque 33% des entreprises ont respecté en 2003 selon l'ancienne définition l'obligation individuelle d'employer au moins 3% de premiers emplois.

Entre 2003 et 2007, l'emploi des jeunes a légèrement baissé selon les chiffres de l'ONSS (en ETP). L'enquête sur les forces de travail révèle également que l'emploi des jeunes dans l'économie globale a à peine augmenté (de 441 000 à 444 000 personnes entre 2003 et 2007), et ce alors que la population totale des 15 à 26 ans passait de 1,384 million à 1,410 million de personnes.

Le taux de chômage n'a en revanche connu qu'une légère diminution depuis 2003 (mais aussi depuis 1999). En particulier le taux de chômage des jeunes faiblement qualifiés demeure à un niveau très élevé (presque 30 %) et le nombre de jeunes quittant l'école sans qualification est très important.

Les Conseils ont également analysé les CPE par type : ils ont constaté que la très grande majorité des conventions de premier emploi étaient des contrats de travail ordinaires de type I (codes 10). Une forte augmentation a été enregistrée entre 2003 et 2007, leur nombre passant de 18 644 à 33 742 ETP.

Le nombre de contrats à durée déterminée assortis d'une formation (type II) s'accroît également, passant de 396 à environ 707.

C'est le nombre de CPE sous la forme de contrats d'apprentissage (type III) qui a connu la plus forte augmentation après l'introduction de la nouvelle législation en 2004, passant de 234 à 4 549 (dont 4 198 se situent d'ailleurs dans des PME de moins de 50 travailleurs).

Les CPE pour moins valides ou pour travailleurs d'origine étrangère ont eu très peu de succès : à peine quelques dizaines de personnes ont été embauchées sous les codes 13 à 15 (moins valides) et quelques centaines sous les codes 16 à 18 (origine étrangère).

Les codes 19 pour les travailleurs âgés (chômeurs complets indemnisés de 45 ans au moins dont l'engagement a été assimilé à une CPE durant la période 2003-2004) n'ont été utilisés que très sporadiquement. Seules quelques personnes ont été embauchées sous ce code en 2003-2004.

En ce qui concerne les catégories d'âge, les Conseils constatent que quelques milliers de travailleurs de plus de 26 ans sont encore déclarés sous CPE, même après 2005. En 2004, ces jeunes (jusqu'à 30 ans d'ailleurs) entraient encore en ligne de compte dans le cadre de la mesure de promotion des premiers emplois vu les mesures de transition. Etant donné que la durée de la très grande majorité des CPE était alors égale à un an, pratiquement tous les plus de 26 ans devraient normalement disparaître des déclarations de CPE. Il apparaît cependant que le trimestre au cours duquel le jeune atteint l'âge de 26 ans est encore pris en compte pour les CPE, ce qui explique la présence de personnes âgées de 26 ans.

Concernant les données ventilées par sexe, les Conseils constatent que la très grande majorité des premiers emplois vont aux hommes. En 2007, seuls 34 % des premiers emplois (exprimés en personnes) sont occupés par des femmes, ce qui représente un recul de 2 % par rapport à 2003. Ceci contrairement à la part des jeunes femmes dans l'emploi global des jeunes de la catégorie d'âge 15-25 ans. Il ressort en effet de l'enquête sur les forces de travail qu'en 2007, 45 % des jeunes au travail (15-25 ans) étaient des femmes.

INSERTION DURABLE : UNE QUESTION PRIORITAIRE POUR LES PARTENAIRES SOCIAUX

Enfin, les Conseils ont demandé une série de données à la Banque Carrefour de la sécurité sociale. Les partenaires sociaux souhaitent également évaluer l'insertion durable sur le marché du travail des jeunes de 15 à 35 ans, en particulier de ceux qui ont été engagés dans le cadre d'une convention de premier emploi et de ceux qui bénéficient de réductions de cotisations (essentiellement des travailleurs faiblement qualifiés).

L'objectif de cette analyse est de déterminer combien de jeunes travailleurs embauchés sous une convention de premier emploi, en particulier les peu qualifiés, s'intègrent durablement dans le monde du travail, même après la disparition des incitants découlant de la mesure. Le but consistait à réaliser cet exercice pour 2 « moments de départ », à savoir le 30 juin 2001 (législation initiale) et le 30 juin 2004 (après la première modification de la législation). L'impact de la nouvelle législation du 1^{er} juillet 2006 ne pourra être comparé à ces deux dates que dans quelques années.

A ce propos, les Conseils précisent que ce rapport n'est pas une évaluation de l'impact de la politique, mais une analyse purement descriptive. Ils proposent dès lors de procéder à l'avenir à une analyse plus scientifique de l'efficacité de cette mesure politique, c'est-à-dire une analyse qui permettrait de savoir dans quelle mesure l'entrée sur le marché du travail par le biais d'une convention de premier emploi facilite l'accès à un emploi « classique » (fixe) et, dans quelle mesure le recours à des conventions de premier emploi prolonge la période d'activité avant le retour (éventuel) du jeune au chômage ou dans l'inactivité. Une demande de données complémentaires est requise à cet effet.

Pour le moment, on peut uniquement constater que les jeunes occupés comme salariés au 30 juin 2001 et engagés dans les liens d'une convention de premier emploi avec droit à une réduction de cotisations (essentiellement des jeunes faiblement qualifiés) sont moins souvent au travail que les autres jeunes (CPE sans réduction de cotisations ou hors CPE) âgés de 15 à 35 ans (75 % contre 87 %) au premier trimestre 2004 et qu'ils retombent relativement plus souvent au chômage. Dans le rapport, la question est examinée par région du domicile du travailleur et par sexe.

Dès lors, les Conseils observent que, après leur premier emploi, ces jeunes sont moins souvent au travail que les autres jeunes de 15 à 35 ans et qu'ils doivent rechercher un nouvel emploi. Ils rappellent à nouveau qu'il ne s'agit pas d'une évaluation de l'efficacité de la mesure.

Il convient cependant de souligner que la mesure initiale en faveur du premier emploi était très limitée dans le temps, à savoir une réduction de cotisations de 495,79 euros ou de 1115,52 euros pendant 4 trimestres puis une réduction maximale de 10 % pendant 4 trimestres supplémentaires. Comme nous l'avons déjà mentionné, le montant de la réduction de cotisations harmonisée pour les jeunes a été fixé en 2004 à 1000 euros et prolongé dans le temps, à savoir pendant 8 trimestres au lieu de 4.

Les Conseils constatent également que 51,2 % des jeunes en convention de premier emploi au 30 juin 2001 étaient déjà au travail un an avant leur CPE. 48,3 % des premiers emplois sans réduction de cotisations avaient déjà un emploi, ce pourcentage atteignant même 62,9 % pour les premiers emplois avec réduction de cotisations. Cela signifie qu'une majorité des travailleurs en CPE étaient déjà occupés plus d'un an avant le premier emploi.

Les jeunes occupés dans le cadre d'une convention de premier emploi au 30 juin 2001 proviennent davantage (41 % pour ceux ne bénéficiant pas d'une réduction de cotisations et 26 % pour ceux qui en bénéficient) de l'inactivité que le reste des jeunes âgés de 15 à 35 ans (10 %). Ils sont donc plus nombreux à venir directement des bancs de l'école, sont inscrits comme demandeurs d'emploi auprès des services régionaux pour l'emploi ou perçoivent une allocation d'attente.



➔ MOBILITÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI

22

CCE

Conseil Central de l'Économie

L'avis des interlocuteurs sociaux

Dans un avis (CCE 2008-1045) approuvé en séance plénière le 9 juillet 2008, les interlocuteurs sociaux réunis au sein du Conseil central de l'économie et du Conseil national du travail formulent une série de recommandations qui devraient permettre, selon eux, de lever les freins à la mobilité géographique et interrégionale des demandeurs d'emploi :

- une meilleure harmonisation intra- et interrégionale entre le transport urbain et régional d'une part et le transport ferroviaire d'autre part
- coordonner, dans la mesure du possible, les horaires des sociétés de transports publics avec les horaires de travail en vigueur dans les entreprises
- faire en sorte que les zonings industriels soient bien desservis par les transports en commun
- mettre en œuvre dans les plus brefs délais les propositions politiques concernant le complément de garde d'enfants et la formation professionnelle individuelle à propos desquelles les interlocuteurs sociaux ont rendu un avis favorable au sein du comité de gestion de l'ONEM
- élaborer, dans le sens indiqué par les Conseils dans l'avis susmentionné, une proposition concrète d'adaptation et d'assouplissement du complément unique de mobilité existant et soumettre cette proposition pour avis, dans les plus brefs délais, aux Conseils et au comité de gestion de l'ONEM en vue d'une entrée en vigueur rapide à partir du 1^{er} octobre 2008
- des accords adéquats conclus en matière d'interchangeabilité des titres de compétence entre les régions et les communautés, et ce, en concertation étroite avec les partenaires sociaux des secteurs les plus concernés
- attirer systématiquement l'attention, dans le cadre de la politique en matière d'accompagnement/ de suivi, de formation et d'orientation des demandeurs d'emploi, sur les offres disponibles pour les demandeurs d'emploi dans les trois régions du pays ;
- examiner comment le cadre fiscal actuel en matière de déplacement domicile-travail peut être adapté pour les travailleurs qui effectuent de très longs déplacements et/ou qui n'ont pas d'autre choix que le transport individuel pour se rendre sur leur lieu de travail
- davantage de collaboration entre les fonds de formation sectoriels
- une collaboration renforcée entre le VDAB, le FOREM et ACTIRIS sur le plan des formations des demandeurs d'emploi, sur le plan de l'établissement d'une classification professionnelle plus comparable, en cas de restructurations, etc.

De plus, les Conseils invitent les services de l'emploi à informer systématiquement les demandeurs d'emploi qui s'inscrivent chez eux des offres d'emploi disponibles pour ces personnes dans les deux autres régions du pays.

Ils invitent également les secteurs :

- à examiner comment ils pourraient utiliser les instruments dont ils disposent (p.ex. les fonds de formation) pour contribuer à une meilleure mobilité géographique et interrégionale des demandeurs d'emploi.
- à exploiter de manière plus active la possibilité de demander au SPF Mobilité et Transport une analyse de leur secteur sur la base des données transmises dans le cadre du premier diagnostic fédéral domicile-lieu de travail et à utiliser cette analyse comme base de leurs discussions sur l'amélioration de la mobilité entre le domicile et le lieu de travail.

Par ailleurs, s'adressant aux secteurs et aux entreprises, les Conseils leur demandent d'élaborer une réglementation relative à l'intervention financière des employeurs dans les frais de déplacement des travailleurs qui n'ont pas d'alternative à la voiture individuelle pour se rendre au travail, à savoir les travailleurs dont le lieu de travail n'est pas accessible en transports en commun.

Enfin, au cours des prochaines semaines les Conseils poursuivront leurs travaux et aborderont les thèmes suivants : la forte hausse des prix des carburants qui augmente le coût des déplacements domicile-travail pour un grand nombre de travailleurs qui n'ont pas d'alternative au transport individuel, l'intervention des employeurs dans les frais de transports en commun, la politique des prix de la SNCB, les plans de mobilité, le diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-lieu de travail, la pérennisation du système 80/20.

Contact : Michele Pans (mipa@ccecrb.fgov.be)



→ CONSTRUCTION

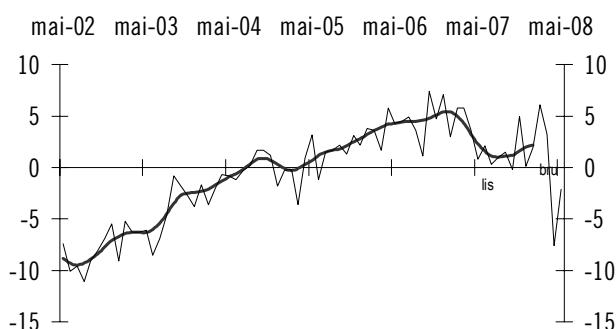
Nouveau refroidissement conjoncturel

Ne dérogeant pas aux bonnes habitudes, la Commission consultative spéciale de la Construction a dressé au mois de juin, en collaboration avec la Banque nationale, le bilan conjoncturel du secteur belge de la construction pour l'année écoulée. Par la même occasion, la Commission a déjà jeté un œil sur les prévisions du secteur pour l'année 2008. En voici une synthèse qui reprend les principales conclusions de l'analyse conjoncturelle.¹

Si l'économie belge, sous l'impulsion des dépenses intérieures, a connu deux bonnes années en 2006 et 2007, affichant des chiffres de croissance de respectivement 2,9 % et 2,8 %, nous pouvons affirmer que le secteur de la construction a traversé une période de prospérité économique exceptionnelle. En 2006, le secteur a enregistré une croissance colossale de 9,1 %. Dans le même temps sont apparus les premiers signes d'un prochain ralentissement conjoncturel et le taux de croissance est redescendu l'an dernier à 3,9 %. L'Institut des comptes nationaux (ICN) n'en a pas moins qualifié le secteur de la construction de branche d'activités la plus dynamique en 2007.

Le segment du gros œuvre a de nouveau été le principal moteur du secteur de la construction, où la construction de nouveaux bâtiments à usage tant résidentiel que non résidentiel a entretenu la dynamique vigoureuse. La nouvelle construction résidentielle a toutefois présenté pour la première fois en six ans des signes clairs d'affaiblissement, ce qui s'est traduit par une diminution rapide des permis de bâtir octroyés pour des logements unifamiliaux et des appartements. Par ailleurs, un refroidissement du marché belge de l'immobilier a été annoncé et la hausse continue des prix de l'immobilier de ces dernières années semblait s'achever. Sur le marché de la rénovation, l'activité s'est maintenue plus ou moins au même niveau. Certains éléments indiquent en outre que la tendance des ménages à investir dans des solutions moins énergivores commence à se dessiner.

Courbes de conjoncture synthétique brute (bru) et lissée (lis) : mai 2008



Source : BNB, 23/05/08

La construction non résidentielle plus sensible à la conjoncture a enregistré une forte hausse de l'activité économique, principalement sous l'impulsion d'une augmentation des investissements des entreprises. On ne s'attend toutefois pas à ce que le niveau d'activité actuel se maintienne.

Le secteur du génie civil se trouve en ce moment dans la phase initiale d'un nouveau cycle électoral en vue des élections locales de 2012, au cours de laquelle les dépenses d'investissement de ce segment diminuent traditionnellement. L'année 2007 n'a pas fait exception à cet égard et même pour les prochaines années, les perspectives semblent moins favorables, à moins que divers projets de PPP dans les différentes régions réussissent à soutenir suffisamment la dynamique.

Les prévisions moins favorables dans les différents segments de l'industrie de la construction ont également entamé la confiance des entrepreneurs de la construction, ce qui a induit une courbe conjoncturelle orientée vers le bas pour l'ensemble du secteur de la construction. La confiance des entrepreneurs a toutefois connu un regain éphémère au dernier trimestre de 2007 et au début de l'année 2008.

¹ Pour en savoir plus : la note de conjoncture de la Commission consultative spéciale de la Construction est disponible sur le site web du Conseil central de l'économie (<http://www.ccecrb.fgov.be>).

Malgré la diminution évidente du nombre de nouvelles commandes, les carnets de commandes sont encore bien remplis chez bon nombre d'entrepreneurs. De récentes données chiffrées de l'ICN indiquent, en outre, une croissance robuste du secteur de la construction durant les trois premiers du secteur de la construction évoluera ensuite peut-être vers un niveau inférieur, comparable à celui des années 2003-2004. Dans un tel scénario, l'industrie belge de la construction connaîtra un atterrissage en douceur d'ici la fin de l'année 2008.

Au niveau macro-économique, la Belgique n'échappe pas aux conséquences du repli de l'économie mondiale, de la crise du crédit et des prix élevés du pétrole et des matières premières. Dans ses dernières prévisions, la Banque nationale a revu à la baisse ses perspectives de croissance pour l'économie belge en 2008, les ramenant à 1,6 %. De son côté, l'inflation a dépassé largement la barre des 5 % ces derniers mois.

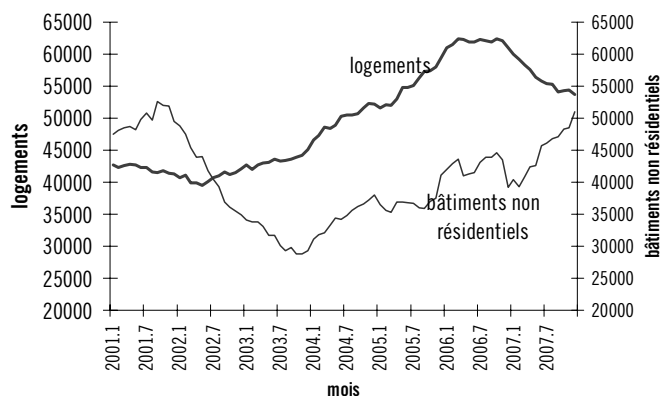
RALENTISSEMENT DU GROS-ŒUVRE

Au terme de cinq années consécutives de dynamique croissante dans la construction résidentielle, la conjoncture a atteint son point critique au cours de l'année 2006. Le nombre de permis de bâtir octroyés pour la construction de nouveaux bâtiments à usage résidentiel, un indicateur particulièrement fiable permettant de mesurer l'évolution de la demande de nouvelles constructions résidentielles, a atteint, au premier trimestre de 2006, le record de plus de 61 000 unités (sur une base annuelle). La moyenne élevée du nombre de permis s'est maintenue le restant de cette année-là, résultant en un large pic de conjoncture.

Le ralentissement de la croissance observé depuis le deuxième trimestre de 2006 s'est toutefois poursuivi en 2007 et la forte demande de ces dernières années semble par conséquent sur le déclin. Le nombre total de permis de bâtir octroyés pour la construction de nouvelles maisons et de nouveaux appartements s'est élevé en 2007 à environ 53 700 unités (soit une baisse de près de 12 % par rapport à 2006). La baisse du nombre de permis délivrés pour des logements unifamiliaux s'était déjà amorcée en 2006, mais en 2007, le nombre de permis délivrés pour des appartements a également connu un recul assez sévère (-13,5%). Il convient néanmoins d'ajouter que le nombre total de permis de bâtir délivrés pour des habitations résidentielles n'était au dernier trimestre 2007 que de 2,5 % inférieur aux chiffres totaux du quatrième trimestre de 2006, ce qui indique que le recul de la croissance était déjà fortement endigué à la fin de l'année 2007.

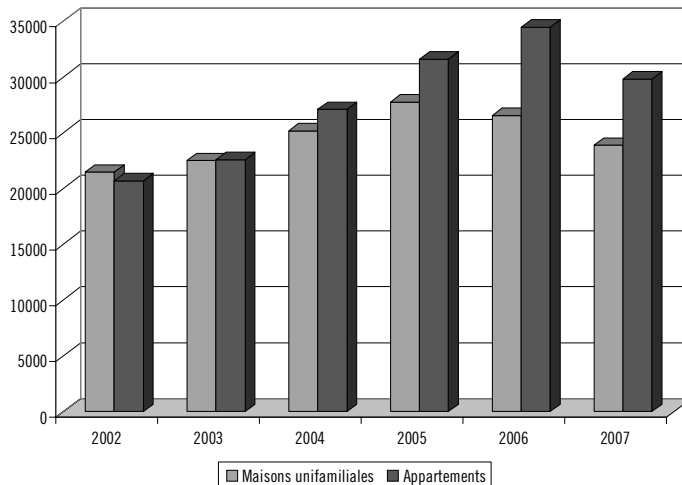
Un concours unique de facteurs a fourni, ces cinq dernières années, à la construction résidentielle un terreau idéal pour développer cette dynamique vigoureuse. Des études macro-économiques ont déjà démontré par le passé que l'industrie de la construction est l'un des secteurs les plus sensibles aux taux. Les taux d'intérêt historiquement bas², déjà amorcés

Évolution des permis de construire 2001/1-2007/6 : logements neufs (nombre) et bâtiments non résidentiels neufs (1000 m³) - totaux glissants sur 12 mois



² Au dernier trimestre de 2004, le taux à long terme est passé sous le niveau de 4 % et il a fallu attendre jusqu'au deuxième trimestre de 2006 pour le voir repasser au-dessus des 4 %.

**Belgique :
autorisations de
bâtir pour les
bâtiments
résidentiels
2002-2007**



dans le courant de l'année 2002, ont incité bon nombre de ménages à réaliser leurs projets de construction puisqu'il était devenu très bon marché d'emprunter. En outre, de nombreux ménages se sont révélés disposés à entamer leur épargne à cette fin puisque le taux d'épargne des particuliers est passé entre 2003 et 2005 de 15% à 12,2 %³, un niveau très faible selon les normes belges.⁴ Selon des projections du Bureau fédéral du plan, le faible taux d'épargne se maintiendrait également ces prochaines années.⁵

Un autre moteur de la construction de logements provient des prix sans cesse croissants de l'immobilier, qui ont offert d'intéressantes perspectives à de nombreux investisseurs. Compte tenu,

d'une part, de l'évolution de la société vers une société comptant un plus grand nombre de familles monoparentales, d'isolés et de personnes âgées et, d'autre part, de la pénurie croissante de terrains à bâtir à des prix abordables, les promoteurs ont surtout investi dans la nouvelle construction d'appartements. De ce fait, la part d'appartements dans le volume total des permis délivrés pour une nouvelle construction a augmenté systématiquement.⁶ Le graphique ci-dessous reflète l'évolution du nombre de permis délivrés pour des logements unifamiliaux et des appartements en Belgique pour la période 2002-2007.

L'année passée, la tendance baissière a été constatée dans les trois régions, tant dans les logements unifamiliaux que dans les appartements. Seule la Région wallonne a encore enregistré une hausse (+8,5 %) du nombre de permis délivrés pour des appartements en 2007.

Plusieurs causes peuvent être avancées pour expliquer le ralentissement remarqué dans la construction de logements. Une variable importante permettant d'expliquer ce ralentissement est la forte hausse des coûts de construction (surtout sous l'impulsion des métaux ferreux et non ferreux), qui ont augmenté cette dernière décennie à peu près deux fois plus vite que le niveau général des prix. Une deuxième cause importante est la hausse exponentielle des prix des terrains à bâtir qui ont été multipliés ces dix dernières années en Belgique par un facteur 2,5 en moyenne, certes avec de grandes différences dans le rythme de croissance selon la région.⁷

³ Exprimé en pourcentage des revenus disponibles (du ménage).

⁴ A titre de comparaison, le taux d'épargne des particuliers s'élevait encore à 20 % en 1995. La Belgique était connue par le passé comme un pays d'épargnants.

⁵ Bureau fédéral du plan, 2008, Perspectives économiques 2008-2013.

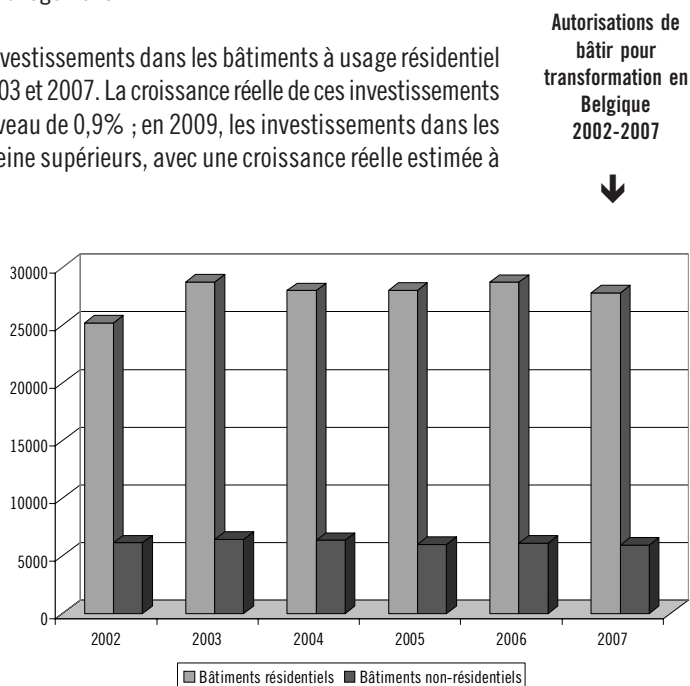
⁶ En 2006, la part des appartements dans le volume total des permis a atteint un record avec 56,5 %.

⁷ Ainsi, les prix ont augmenté beaucoup plus rapidement en Flandre qu'en Wallonie et des écarts de prix importants apparaissent également à l'intérieur des régions.

Les prix des logements sur le marché de l'immobilier ont augmenté chaque année de 10 % en moyenne entre 2002 et 2007.⁸ Cependant, tout comme dans différents pays européens, le marché belge de l'immobilier a présenté ces derniers mois des signes de fatigue et les courbes de croissance des prix de vente ont commencé à se lisser. Les investisseurs voient ainsi disparaître des perspectives de bénéfices favorables, les rendant moins enclins à investir dans de nouveaux projets immobiliers. Simultanément, l'inflation accrue exerce une pression croissante sur les taux d'intérêt, ce qui rend attrayantes d'autres alternatives de placement. Tant les taux à court terme qu'à long terme ont récemment grimpé jusqu'à leur plus haut niveau en six ans. La hausse des taux d'intérêt affecte en outre la capacité d'emprunt des ménages. De même que la forte hausse des coûts de construction et des prix des terrains, elle représente une énorme menace pour la capacité future de supporter les coûts de « la construction et du logement ».

Selon des données du Bureau du plan, les investissements dans les bâtiments à usage résidentiel ont crû en moyenne de 7,2 % par an entre 2003 et 2007. La croissance réelle de ces investissements ralentirait fortement en 2008 jusqu'à un niveau de 0,9% ; en 2009, les investissements dans les bâtiments à usage résidentiel seraient à peine supérieurs, avec une croissance réelle estimée à 1,1%. Ces estimations indiquent une fois de plus que la phase de haute conjoncture du secteur de la nouvelle construction résidentielle est provisoirement terminée.

Le nombre de permis de bâtir octroyés pour des travaux de rénovation à des bâtiments à usage résidentiel a également diminué légèrement en 2007, d'environ 3% par rapport à l'année précédente. Les chiffres du graphique suivant montrent que le nombre de permis de bâtir octroyés pour la rénovation de logements est relativement stable depuis des années déjà.



Ces chiffres suscitent la question de savoir si les autorités belges entreprennent suffisamment d'actions pour renouveler le parc de logements à la lumière de la problématique mondiale du climat et de l'énergie. Selon des données de l'Enquête socio-économique (ESE) de 2001, la Belgique dispose en effet d'un parc de logements âgés, pour la plupart inadaptés aux normes modernes de confort et aux exigences en matière d'efficacité énergétique.⁹ Ces résultats ont en outre été confirmés par des études plus récentes dans les différentes régions.

⁸ Nous remarquons du reste qu'en comparaison avec la hausse des coûts de construction et des prix des terrains à bâtir, qui a engendré un accroissement du prix des nouvelles constructions, les prix des habitations existantes ont connu une augmentation beaucoup plus nette encore, ce qui a rendu le choix d'une nouvelle construction toujours plus intéressant sur le plan financier.

⁹ Vanneste D. Thomas I. & Goossens L., 2007 Le logement en Belgique, Enquête socio-économique 2001 monographie, 201 p.

Bon nombre de travaux de rénovation n'exigent cependant aucun permis de bâtir. A l'occasion du lancement de la nouvelle mouture du site web de l'énergie (www.energiesparen.be), le 18 juin 2008, le Ministre flamand Crevits a révélé quelques chiffres marquants qui indiquent que les investissements réalisés en vue d'économiser l'énergie ont connu une hausse spectaculaire au cours de ces dernières années. Ainsi, alors que la part des vitrages à haut rendement sur le marché belge s'élevait à 39 % en 2002, elle atteindrait cette année, selon des estimations, pas moins de 85 %. L'épaisseur moyenne de l'isolation de la toiture et du sol, qui augmente chaque année, constitue un autre exemple. Le pourcentage de remplacement des vieilles chaudières (pour le chauffage central des habitations) par des chaudières à condensation au gaz peu énergivores atteignait à peine 13 % en 2002. Fin 2007, cette part de marché s'élevait à 47 % et devrait même, si la tendance actuelle se poursuit, grimper jusqu'à 65 à 70 % d'ici la fin de l'année 2008¹⁰.

Ces exemples montrent que les efforts fédéraux et régionaux en matière d'investissements en efficacité énergétique commencent progressivement à porter leurs fruits. On constate néanmoins que les besoins de travaux de ce type sont dès lors particulièrement élevés.

La construction non résidentielle a connu une bonne année en 2007. La conjoncture économique générale favorable et la hausse de la rentabilité des entreprises qui en a résulté ont stimulé les efforts d'investissement des entreprises. Une partie considérable de ces derniers concernaient apparemment des investissements d'extension : le volume autorisé de nouvelles constructions a augmenté de quelque 30 % en 2007 (principalement des bâtiments industriels).

Il est très improbable que la construction non résidentielle maintienne ce rythme de croissance, étant donné que les perspectives économiques moins favorables vont également exercer un impact négatif sur la propension à investir des entreprises. Le Bureau fédéral du plan a calculé que les investissements d'entreprises avaient augmenté de 6,4 % en 2007. En 2008, la croissance des investissements retomberait à un niveau de 2,8 % et s'élèverait à 2,9 % en 2009. L'activité du secteur non résidentiel devrait en revanche être soutenue ces prochaines années par divers projets de PPP entrepris dans les régions. Le gouvernement flamand vient ainsi de donner le coup d'envoi de la construction de 25 écoles passives dont les travaux seront peut-être entamés plus tard dans l'année.

En résumé, un scénario de régression est peu probable dans le segment du gros œuvre. On s'attend plutôt à court terme à des pourcentages de croissance minimales dans la construction résidentielle et la construction non résidentielle.

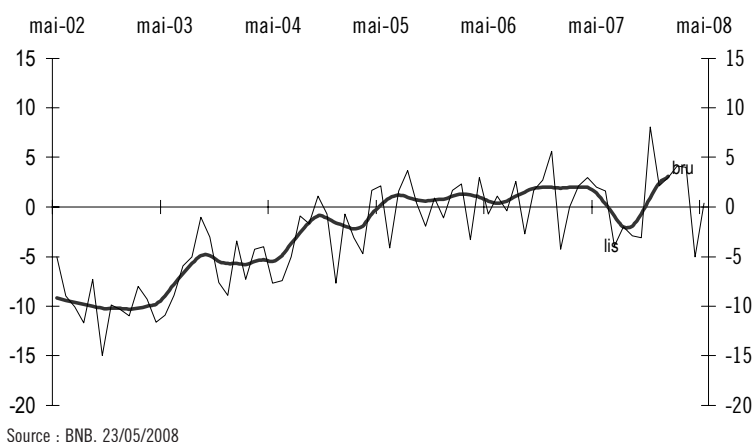
GÉNIE CIVIL : LES PERSPECTIVES VARIENT D'UNE RÉGION A L'AUTRE

Les nouvelles actuelles sur le mauvais état des finances publiques offrent peu d'espoir en perspective au secteur du génie civil, certainement en ce qui concerne les intentions d'investissement de la part du niveau fédéral. De récentes estimations du Bureau fédéral du plan indiquent que les investissements publics stagneraient quasiment cette année ; le taux d'investissement (1,7 %) en 2008 resterait donc le même qu'en 2007. Ce pourcentage est encore sensiblement inférieur à la moyenne de la zone euro (2,5 %) et le faible niveau d'investissement se maintiendrait encore les

¹⁰ Vlaamse Energieagentschap, *Hoge energieprijzen en premies stuwen energiebesparende investeringen omhoog* (les prix élevés de l'énergie stimulent les investissements réalisés en vue d'économiser l'énergie), communiqué de presse du 18 juin 2008.

prochaines années. Ce n'est qu'à partir de 2011 que le taux d'investissement remonterait quelque peu à 1,9 % en perspective des élections communales. A ce jour toutefois, rien n'indique une amélioration structurelle à moyen terme.

La confiance des entrepreneurs de ce segment a régressé dès le deuxième trimestre de 2007. Elle a connu un bond remarquable au mois de novembre, surtout sous l'impulsion d'une évaluation favorable de l'évolution de l'activité économique et d'une amélioration des carnets de commandes. La valeur de l'indicateur brut de l'enquête mensuelle de conjoncture a ensuite plongé mais le solde est resté positif durant les trois premiers mois de 2008.



Les résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture de la Banque nationale, réalisée en collaboration avec la Confédération de la construction, relative au premier trimestre de 2008, confirment l'amélioration des conditions économiques dans le secteur du génie civil par rapport au dernier trimestre de 2007. La confiance des entrepreneurs a connu au mois d'avril un nouveau recul sévère, mais elle s'est rétablie quelque peu en mai.

↑
Travaux routiers et
de génie civil :
courbes
synthétiques brute
(bru) et lissée (lis) :
mai 2008

Une enquête menée auprès d'entrepreneurs de la construction révèle toutefois que les perspectives pour le génie civil et les travaux publics varient selon la région. Les perspectives économiques en Flandre et à Bruxelles seraient ainsi nettement plus favorables que celles de la Wallonie grâce à de grands projets d'infrastructure (notamment l'élimination des « chaînons manquants » du réseau routier flamand et l'aménagement du Réseau express régional dans la Région de Bruxelles-Capitale). La Cour des comptes a cependant émis, dans un rapport de cette année, une critique à l'encontre de la Région wallonne selon laquelle les dépenses prévues pour l'entretien du réseau routier wallon seraient largement insuffisantes. Les crédits prévus devraient être doublés pour maintenir les routes wallonnes en bon état et assurer la sécurité routière.

L'EMPLOI TOUJOURS EN HAUSSE

En ce qui concerne l'emploi, le secteur de la construction avait le vent en poupe ces dernières années. Le nombre de salariés occupés est resté stable durant les années 2003 et 2004, mais sous l'impulsion de la conjoncture favorable dans la construction, l'emploi dans le secteur est aussi passé à la vitesse supérieure dès le second semestre de 2005. Selon des estimations trimestrielles de l'Office national de sécurité sociale, le secteur de la construction a créé plus de 6 000 emplois supplémentaires en 2007 (+3,1 %) et, avec 208 700 salariés occupés au dernier trimestre de 2007, le secteur a égalé le niveau d'emploi du début des années quatre-vingt.

2006	I	196.410
	II	198.330
	III	201.242
	IV	202.340
2007	I	204.530
	II	207.876
	III	207.673
	IV	208.700

Source : ONSS, estimations rapides de l'emploi (brochure verte)

↑
Évolution du
nombre de
travailleurs
occupés par
l'activité de
l'employeur dans
la construction
(NACE BEL 45)

près de 4,8 % du nombre de chômeurs indemnisés. Le nombre de chômeurs indemnisés dans l'industrie de la construction s'élevait ainsi à un total de 38 821 unités en 2007.¹¹

L'emploi dans le secteur de la construction a donc évolué en 2007 dans la direction inverse à celle de la croissance, ce qui démontre clairement le rapport tendu entre l'offre et la demande qui règne depuis des années déjà sur le marché du travail pour les ouvriers du bâtiment. Cette situation restera globalement inchangée en 2008.

PERSPECTIVES À COURT TERME

Malgré le ralentissement noté dans la construction résidentielle et l'affaiblissement de la dynamique dans le génie civil, le secteur de la construction est resté en 2007, pour la cinquième année consécutive, l'un des piliers de la croissance de l'économie belge. Cette année, l'industrie belge de la construction retournera probablement vers un niveau d'activité plus modéré, avec un niveau de croissance qui pourrait se situer ces deux prochaines années entre 1 et 2%.

Le revirement de la conjoncture dans l'industrie de la construction est un phénomène tout à fait naturel et personne ne s'était attendu à ce que ce secteur soit en mesure de maintenir le rythme de croissance de ces dernières années. Qui plus est, suffisamment de signaux parviennent du secteur selon lesquels l'activité économique est encore très élevée et l'on spéculé à foison sur « l'atterrissage en douceur » du secteur de la construction en 2008.

La question est de savoir quel scénario succédera à « l'atterrissage » du secteur de la construction : verra-t-on le début d'une période d'activité hyper lente ou d'un nouveau départ permettant à l'industrie de la construction, après deux ans de ralentissement de la croissance, de repasser à un niveau d'activité supérieur ? L'évolution inquiétante des coûts de construction et des prix des terrains à bâtir jouera probablement un rôle déterminant en la matière au cours des années à venir. Hormis cela, le travail ne manque pas dans le secteur de la construction.

Le ralentissement observé dans l'industrie de la construction n'est toutefois pas de nature à menacer à court terme l'emploi du secteur. L'activité se situe encore toujours à un niveau très élevé. En outre, nombre d'entreprises de construction sont en recherche permanente d'ouvriers spécialisés et éprouvent des difficultés à pourvoir des postes vacants spécifiques.

Parfait reflet de la hausse de l'emploi, l'Office national de l'emploi (ONEm) a noté en 2007 une nouvelle baisse de

¹¹ Source : ONEM, Annuaire statistique 2007.



« PRINTEMPS DE L'ENVIRONNEMENT »

Le 2 juillet 2008, le secrétariat a participé à la séance de clôture du « Printemps de l'environnement », où les ministres fédéral et régionaux - ou leur représentant - en charge de l'énergie, de l'environnement et du climat ont présenté leurs engagements politiques quant aux mesures retenues.

Sur cette base, le secrétariat a relevé plusieurs thématiques relatives à la mobilité et à l'« éco innovation » concernant directement les partenaires sociaux. Ces points ont été soumis à l'arbitrage de la plateforme informelle de coordination et d'échange « Printemps de l'Environnement » afin qu'elle examine la suite qui devrait éventuellement y être donnée au sein des sous-commissions concernées du Conseil.

POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Lors de sa séance plénière du 9 juillet 2008, le Conseil a approuvé l'avis concernant le projet d'Arrêté royal modifiant l'Arrêté royal du 12 octobre 2004 relatif à la prévention des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques à propos duquel il a été consulté par Monsieur Magnette, Ministre de l'Énergie et du Climat.

Le Conseil a également approuvé lors de la même séance plénière son avis concernant un projet d'arrêté royal réglementant les fumigations. La demande d'avis avait été transmise le 17 avril 2007 par Monsieur Bruno TOBBACK, Ministre de l'Environnement et des Pensions de l'époque.

CARTES TRAIN

Le 1^{er} juillet 2008, la sous-commission mixte « Cartes train » a finalisé son projet d'avis sur l'évaluation du diagnostic fédéral concernant les déplacements domicile travail. Cet avis a été adopté en séance plénière mixte, le 9 juillet 2008.

Par ailleurs, lors de la même réunion du 1^{er} juillet, la sous-commission mixte « Cartes train » a commencé à dresser un inventaire des divers aspects de la mobilité dans son ensemble au sujet desquels la sous-commission mixte souhaite entamer un débat de fond dans les mois à venir. La discussion se poursuivra lors de la prochaine réunion, prévue le 18 septembre 2008, pour laquelle le secrétariat établira un document de travail rassemblant des informations demandées par les membres sur les sujets qu'ils ont déjà pointés.

MOBILITÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET FORMATION CONTINUE

La sous-commission mixte « Mobilité des demandeurs d'emploi et formation continue » s'est réunie le 2 juillet. A la suite de cette réunion, le secrétariat a fait parvenir aux membres pour approbation une proposition de lettre destinée aux Commissions paritaires.

La démarche consiste à recueillir pour le 15 octobre prochain de l'information concernant les défis en matière de formation au sens large, étant donné le cadre institutionnel et législatif en vigueur et la plus-value que le niveau fédéral peut apporter au niveau des thématiques suivantes :

- Fonctions critiques.
- Collaborations entre les différents acteurs (entités fédérées, enseignement en alternance, enseignement de promotion sociale enseignement technique et professionnel de plein exercice, opérateurs publics de formation professionnelle continue, organisation d'insertion socioprofessionnelle, missions locales et régionales).
- Validation des compétences.
- Offre de formation.
- Accès à la formation.

Les secteurs sont également invités à partager leurs expériences et bonnes pratiques ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent, aujourd'hui, dans le développement d'une politique globale de formation professionnelle continue.

FISCALITÉ VERTE

La Sous-commission « Fiscalité verte » s'est réunie pour la première fois le 27 août 2008. Pour rappel, cette sous-commission spécifique a été constituée dans le but d'examiner la problématique de la fiscalité dite « verte », en particulier (1) les « impôts verts » qui semblent souhaitables et faisables et (2) les « bonnes pratiques » en vigueur en la matière dans d'autres pays membres de l'Union européenne et qui pourraient être implémentées en Belgique. L'objectif est de remettre un avis d'initiative au Ministre Magnette, lui suggérant des pistes concrètes en particulier dans les secteurs de l'énergie, du transport et de la production de déchets et la pollution.

PÊCHE

La Commission consultative spéciale de la Pêche s'est penchée sur l'avant-projet de plans politiques pour les aires marines protégées du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. La Commission a été largement informée par un représentant des services concernés.

En 2005, des aires marines ont été délimitées en application des directives européennes Habitats et Oiseaux, des accords ont été conclus avec un certain nombre de groupes d'utilisateurs et les mesures de gestion nécessaires ont été définies. L'élaboration des plans politiques pour ces aires marines protégées était une étape supplémentaire nécessaire.

Force est de constater que contrairement aux autres activités telles que l'extraction de sable, les travaux de dragage et les parcs à éoliennes, la pêche est particulièrement montrée du doigt. Les chaluts sont spécifiquement critiqués en raison de la perturbation des fonds. Or, il y a lieu d'établir une distinction entre un chalutier de 3 000 à 4 000 ch et les petits bâtiments belges dont l'impact est comparativement négligeable. Notre flotte ne déploie que des activités fort limitées dans nos eaux côtières et il n'est donc pas logique, selon la Commission, de la tenir pour responsable de tous les maux dans ces zones. La Commission est partisane d'une protection maximale de la zone des 12 miles qui constitue une importante aire de reproduction et de croissance.

Une délégation de la Commission a assisté, à l'invitation du Conseil fédéral du Développement durable, à la discussion du Programme opérationnel national couvrant le secteur de la pêche et du rapport d'évaluation environnementale appuyant ce PON. L'obtention d'une aide financière dans le cadre du Fonds européen pour la pêche passe par l'élaboration par chaque Etat membre d'un plan stratégique comprenant une brève description de tous les aspects de la politique commune de la pêche, détaillant les priorités et les objectifs et donnant une estimation des fonds publics nécessaires ainsi que les délais de réalisation. En application des mesures politiques à financer et des priorités, chaque Etat membre dresse un PON. Une délégation était également présente à la réunion du Conseil flamand Milieu et Nature - MINA - consacrée au même sujet.

Par ailleurs, la Commission a plaidé dans un avis pour une ratification rapide par notre pays de la convention sur le travail dans le secteur de la pêche car la législation belge est de toute façon très proche des dispositions proposées et les amendements légaux sont dès lors limités à un minimum. La Commission demande donc aux ministres compétents d'entamer la procédure à cet effet. Le Traité doit être ratifié par dix pays (dont huit pays côtiers) pour entrer en vigueur.

La Commission a organisé une concertation entre des délégations internationales – une petite délégation de pêcheurs belges était également présente – au sujet de la situation précaire du secteur. Le secteur est confronté d'une part à la forte augmentation des prix pétroliers et d'autre part à la faiblesse des prix du poisson capturé vendu à la criée. A l'issue de la réunion, la Commission a diffusé un communiqué de presse et une délégation des partenaires sociaux a remis un certain nombre de propositions au ministre compétent.

AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

Au cours de son assemblée plénière des 28, 29 et 30 mai derniers, le Comité économique et social européen a adopté une série d'avis portant notamment sur les matières suivantes :

LES MODES ÉCOLOGIQUES DE PRODUCTION

Dans son avis émis d'initiative (CESE 974/2008), le Comité économique et social soutient résolument les initiatives visant à développer une politique communautaire de consommation et de production durables, pleinement intégrée dans les autres politiques de l'UE.

Outre les différentes suggestions et recommandations concernant, entre autre, les définitions harmonisées des termes "produits écologiques" et "production écologique", la normalisation technique pour les produits et les productions écologiques et les systèmes d'étiquetage, ainsi que le système EMAS, le Comité recommande de développer les marchés publics "écologiques" (*Green public procurement – GPP*) par l'adoption de plusieurs mesures.

En ce qui concerne l'autoréglementation, le Comité évoque le développement de codes de conduite pour éviter l'utilisation abusive d'argumentations écologiques dans les messages publicitaires et dans tous les cas éviter la publicité mensongère. En outre, le Comité demande instamment que l'on procède à l'élaboration d'un cadre unitaire bien défini sous forme d'une "Charte européenne de la consommation et de la production durables dans le marché intérieur".

STRATÉGIE COMMUNAUTAIRE 2007-2012 POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Dans son avis (CESE 994/2008) sur la "Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Améliorer la qualité et la productivité au travail: stratégie communautaire 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail" - COM(2007) 62 final, Le CESE se félicite de l'objectif qui consiste à réduire de 25% les accidents de travail; il conviendrait également de fixer un objectif comparable pour réduire les maladies professionnelles. Il conviendrait d'introduire, de vérifier et d'ajuster un plan d'action spécifique, avec des objectifs quantifiables et crédibles, ainsi que des mécanismes de rapport comparatifs.

Il y a lieu de respecter et d'appliquer vraiment les droits des salariés, en tenant compte des nouvelles formes d'emploi et de la nécessité de faire en sorte que la législation et, par conséquent, l'inspection, couvrent tous les salariés, quel que soit le type de travail ou la forme d'emploi. Le non-respect de ces droits serait synonyme de violation des droits fondamentaux.

Le CESE soutient la mise en œuvre appropriée de la législation communautaire, avant tout par le biais de l'élaboration et de l'exécution des stratégies nationales.

Il convient que les États membres encouragent le dialogue social, aux échelons communautaire, national, local et du lieu de travail, car il s'agit là d'un instrument indispensable pour assurer la santé et la sécurité sur le lieu de travail pour les travailleurs.

Il y a lieu estime le Comité, d'accentuer la coopération entre États membres. Ainsi, en particulier, il convient de prendre, dans la politique budgétaire de l'Union européenne, les dispositions nécessaires pour garantir, au niveau de la pratique, une mise en œuvre systématique et efficace de la stratégie communautaire pour la santé et la sécurité au travail. Les PME, qui emploient plus de 80% des salariés, sont, de manière tout à fait disproportionnée, dans une situation désavantageuse en ce qui concerne les ressources et les possibilités financières. Ces entreprises sont dans une situation de très grande dépendance et ont besoin d'un soutien particulier, à condition qu'elles s'engagent à respecter le dialogue social et les accords sociaux sur la santé et la sécurité au travail.

Parallèlement à une organisation du travail nouvelle et en mutation rapide ainsi qu'à de nouvelles technologies, apparaissent de nouveaux risques auxquels il convient d'apporter une réponse à l'échelon communautaire.

Enfin, les institutions européennes doivent encourager la ratification par les États membres des conventions de l'OIT.

ANNÉE EUROPÉENNE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (2010)

Dans son avis (CESE 997/2008) Le Comité économique et social européen accueille favorablement la proposition de la Commission de proclamer 2010 Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Pour mieux sensibiliser l'opinion publique au fait que la pauvreté et l'exclusion sociale ne peuvent être tolérées et pour gagner le soutien de la société, les actions menées dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010) devraient s'appuyer également sur des mesures du niveau de pauvreté qui décrivent mieux le degré de pauvreté réelle, les zones concernées et l'ampleur du problème, sans oublier de prendre en considération les disparités entre les différents pays membres de l'Union européenne.

L'Année européenne 2010 devrait poser des problématiques claires, concrètes et transversales. Elle devrait constituer une occasion de mieux sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de moderniser et de renforcer le modèle social européen et aux effets qui résulteraient de cette opération. L'Année européenne 2010 devrait également servir de plate-forme pour un débat public sur les moyens de préserver et d'accroître la cohésion sociale malgré les inégalités croissantes de revenus des Européens.

Le CESE considère que l'initiative envisagée est bien conçue pour ce qui est de ses modalités d'exécution et se félicite que les moyens financiers alloués à la réalisation des objectifs de l'Année européenne représentent le plus grand montant jamais accordé à ce type d'initiatives dans l'Union européenne.

MOBILITÉ ET TRANSPORTS : VERS UNE NOUVELLE CULTURE DE LA MOBILITÉ URBAINE

Dans son avis (CESE 982/2008) sur le "Livre vert: Vers une nouvelle culture de la mobilité urbaine" de la Commission européenne -COM(2007) 551 final, le CESE estime qu'il convient de définir des priorités en ce qui concerne la politique de mobilité urbaine, notamment en matière de planification urbaine, de société de l'information, de technologies de l'information et de bonnes pratiques, en particulier pour la création d'espaces publics destinés aux piétons et aux cyclistes et l'introduction d'une vision intégrée des infrastructures. Le Comité soutient la Commission et attend qu'elle promeuve des mesures communautaires en faveur de la mobilité, notamment pour donner la priorité au transport collectif doté d'un niveau élevé de qualité et de protection des usagers.

Pour ce faire, il convient d'aménager les villes de façon adéquate et compacte en limitant la demande de transports motorisés individuels.

Il soutient la promotion du recours aux "achats verts" pour les marchés publics relatifs aux infrastructures financées par des programmes européens, ainsi que la suppression des obstacles existants.

La création d'un Observatoire européen de la mobilité urbaine et durable apporterait une valeur ajoutée de par la collecte d'informations et la promotion de l'échange d'expériences.

Le Comité estime qu'il convient d'instaurer, au niveau communautaire, une règle générale pour l'harmonisation des critères de calcul de la tarification et des données statistiques.

PLAN D'ACTION POUR LA LOGISTIQUE DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

Dans son avis (CESE 983/2008) sur la "Communication de la Commission - Plan d'action pour la logistique du transport de marchandises" COM(2007) 607 final, le CESE accueille favorablement le plan d'action proposé par la Commission et souhaite être saisi du rapport intérimaire prévu pour 2010, afin de constater les progrès réalisés et éventuellement les problèmes qui persistent. Le Comité soutient l'exercice spécifique de "benchmarking", mais souligne qu'étant donné les caractéristiques différentes des terminaux terrestres, des ports maritimes, des aéroports et des ports de navigation intérieure, des distinctions rigoureuses peuvent être opérées au niveau des "benchmarkings", à l'aide d'une série de valeurs de référence génériques européennes, pouvant être affinées au niveau local. Le Comité met l'accent sur le fait que la fixation des prix du transport selon les différents modes de transports ne reflète généralement pas leur impact réel sur les infrastructures, l'environnement, l'efficacité énergétique, ni suffisamment le coût social, territorial et sociétal.

Le CESE estime qu'une efficacité accrue de la logistique des transports aux besoins des utilisateurs et de l'ensemble de la société, appelle, de façon incontournable, un développement important de la mise en œuvre rapide des nouvelles technologies existantes et de nouvelles recherches ainsi qu'un effort permanent de formation et qualification des personnels ainsi que d'amélioration des conditions de travail. Dans le même temps, il convient d'optimiser l'usage des infrastructures existantes, de valoriser les moyens humains, matériels et financiers investis dans les transports et la logistique. Il convient également de promouvoir une revalorisation et une plus grande attractivité des métiers.

POLITIQUE MONÉTAIRE : AVANTAGES ET BIENFAITS DE L'EURO

Dans son avis d'initiative (CESE 1001/2008), le CESE constate que selon les enquêtes réalisées par Eurobaromètre l'euro n'a pas toujours suscité une adhésion satisfaisante auprès de la population dans tous les pays. Il convient de mettre en œuvre une stratégie de communication de manière à tenir compte des différentes sensibilités nationales et sociales du public auquel on s'adresse. Il est nécessaire de considérer la stratégie en tant que composante d'un dessein politique à long terme et de grande envergure.

Le CESE estime qu'une politique économique et sociale de l'UE promouvant l'emploi et les revenus du travail tout en offrant un système de protection sociale approprié constitueraient une autre condition préalable essentielle pour garantir une meilleure acceptation de l'euro.

DROIT DES SOCIÉTÉS : SURMONTER LES STIGMATES DE LA FAILLITE D'ENTREPRISE

Dans son avis sur la "Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Surmonter les stigmates de la faillite d'entreprise – Pour une politique de la deuxième chance - Mise en œuvre du partenariat de Lisbonne pour la croissance et l'emploi" COM(2007) 584 final (CESE 978/2008) le CESE approuve l'importance que la Commission attache à la nécessité de surmonter les stigmates des faillites. La considération publique de l'entrepreneuriat réussi devrait aller de pair avec une politique de promotion de la deuxième chance pour les entrepreneurs en situation d'échec.

Le Comité est d'avis que la Commission a raison lorsqu'elle affirme que la création d'entreprises, la réussite des entreprises mais aussi leurs échecs sont inhérents à l'économie de marché. Des événements tels que des difficultés voire un échec que connaissent les entreprises ne sont pas suffisamment perçus comme un aspect normal de l'activité économique ni comme la chance de prendre un nouveau départ. L'Union européenne doit changer d'état d'esprit.

Le CESE invite la Commission à tout mettre en œuvre pour inciter les ministres des finances des États membres à agir. Il estime que, dans l'ensemble, les progrès réalisés par les États membres sont insuffisants; il souscrit sans réserve aux propositions concernant la législation en matière d'insolvabilité avancées dans la communication, en fonction naturellement du contenu précis de la législation qui sera en définitive adoptée. Il estime en outre que les États membres doivent impérativement mener à bien la révision de leur législation en matière d'insolvabilité, et ce dans les plus brefs délais. Outre les modifications apportées à la législation, il est essentiel que les procédures judiciaires de faillite soient traitées dans les meilleurs délais.

AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FRANÇAIS

Le 28 mai dernier, le Conseil économique et social français a adopté son « Rapport sur la Conjoncture économique et sociale en 2008 ». Ce Rapport a été élaboré dans un contexte économique particulièrement perturbé, marqué par une crise financière et un niveau élevé des cours des matières premières qui font redouter le retour de la stagflation. Alors que la France s'apprête à présider l'Union européenne, le Conseil économique et social avance des propositions en faveur de la stabilisation de la conjoncture internationale et d'une meilleure coordination avec ses partenaires. Dans son rapport, le CES examine les moyens d'une part, de surmonter la crise internationale, d'autre part, d'optimiser le soutien de la croissance en France et enfin, de faire progresser la coordination des politiques économiques en Europe.

Concernant ce dernier point, le CES estime que l'Union européenne souffre de l'absence de stratégie coopérative entre les pays qui la composent. L'insuffisante coordination des politiques économiques prive les États-membres, en particulier ceux de la zone euro, d'une capacité de réaction pour faire face au ralentissement de la croissance.

Le CES estime que le Conseil de l'Union européenne et la BCE doivent créer les conditions d'une intervention sur le marché des changes pour stabiliser l'euro, en concertation avec les banques centrales de leurs principaux partenaires. Les risques d'inflation en Europe peuvent certes inquiéter mais la BCE doit surtout éviter une glissade brutale du dollar. C'est la raison pour laquelle le moment est venu de baisser les taux directeurs dans la zone euro.

Une modulation des conditions de refinancement de l'Eurosystème serait nécessaire pour faciliter le financement de l'investissement productif et atténuer les difficultés d'accès des PME et des entreprises artisanales aux crédits bancaires.

Selon le CES, une initiative visant à définir une politique commune de croissance donnerait des capacités d'action à la zone euro et lèverait les doutes sur l'utilité de sa monnaie commune. La présidence française pourrait être le moment de la définition de projets structurants en matière d'infrastructures et dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'espace, ainsi que dans ceux de l'énergie et de l'environnement.

Un défaut de relance réelle de la Stratégie de Lisbonne avant l'échéance de 2010 signifierait son échec définitif et remettrait en cause l'objectif du plein emploi, estime le CES. L'Union européenne doit donc démontrer un volontarisme sans équivoque pour soutenir les dépenses (éducation, formation, innovation...), créer de la valeur et ouvrir des perspectives sur une dynamique vertueuse et équilibrée de la mondialisation.

Enfin, les engagements concernant les émissions de gaz à effet de serre ne doivent pas, déclare le CES, ouvrir la voie à une délocalisation de certaines activités vers des pays où celles-ci ne sont pas réglementées. L'instauration d'un mécanisme d'ajustement aux frontières européennes, sous la forme d'une *taxe carbone* sur les importations en provenance de ces derniers, constituerait une avancée.



➔ SECRÉTARIAT CCE

CCE

Conseil Central de l'Economie

Une mission d'étude et de documentation

39

Le Conseil central de l'économie, institué en 1948, rassemble les interlocuteurs sociaux. Son objectif est d'associer les représentants de la politique économique. Sa compétence s'étend à tous les problèmes relatifs à l'économie; elle est uniquement consultative. Son apport spécifique est de susciter la confrontation des vues et le dialogue entre ses membres.

Le Conseil est donc à la fois, d'une part, un carrefour d'idées où se confrontent les opinions et où s'élaborent des propositions communes où l'intérêt général prévaut sur les intérêts particuliers et, d'autre part, un rouage de la politique économique, le Conseil traduisant ses propositions sous forme de synthèses à l'intention des responsables de la politique économique.

Le secrétariat du Conseil a la double mission d'assurer les services de greffe et d'économat et de réunir la documentation relative aux travaux du Conseil. Au fil des ans, il a développé cette seconde fonction. Ses études détaillées ont trait aux problèmes soumis à l'examen du Conseil, mais également à des sujets sur lesquels il estime qu'il faut attirer l'attention des interlocuteurs sociaux et des responsables politiques. De plus, le secrétariat publie régulièrement des notes d'information générale et des dossiers statistiques divers. Dans ce cadre, le secrétariat tire profit des relations privilégiées qu'il entretient avec les services d'études des institutions économiques nationales et internationales.

La *Lettre mensuelle socio-économique* s'inscrit dans la mission d'étude et de documentation du secrétariat. Celui-ci est seul responsable de son contenu.

Robert Tollet
Président

Luc Denayer
Secrétaire

Ton Harding
Secrétaire adjoint

17-21

CCE
Conseil Central de l'Economie

